

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGETS PRIMITIFS 2021



1 / COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

1.1 Budget Principal

1.2 Budgets Annexes :

- 1.2.1 – Ordures Ménagères**
- 1.2.2 – Zone d'activité économique**
- 1.2.3 – SPANC**
- 1.2.4 – Camping du Brec**

2 / ANALYSE DU CA 2020 ET ELEMENTS DE CONTEXTE AU BUDGET 2021

3 / BUDGETS PRIMITIFS 2021

3.1 Budget Principal

3.2 Budgets Annexes :

- 3.2.1 – Ordures Ménagères**
- 3.2.2 – Zone d'activité économique**
- 3.2.3 – SPANC**
- 3.2.4 – Immobilier d'Entreprises**

4/ ANNEXES

- 4.1 Récapitulatif des subventions attribuées en 2020**
- 4.2 Encours des emprunts, durées et taux au 31/12/20**
- 4.3 Liste des délégataires de services publics de la collectivité et informations sur les DSP 2020**
- 4.4 Listing des indemnités perçues par les élus en 2020**

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

NB : Toutes les colonnes faisant référence au BP 2020 intègrent les décaissements et recettes de 2021

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

a) Présentation globale des résultats de l'exercice 2020

au 31/12/2020	Budget Général
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	549 820
Report antérieur	302 350
cumul	852 170
Investissement	
Résultat d'exercice	962 384
Report antérieur	-350 270
cumul	612 114
RAR recettes	286 188
RAR dépenses	-415 880
Solde RAR investissement	-129 692

Résultat de fonctionnement cumulé	852 170	
Besoin de financement	0	
Affectation de résultat	0	
Reports sur 2021	852 170	en fonctionnement
	612 114	en investissement

b) Capacité d'Autofinancement brute et nette, absorption de la CAF brute par les remboursements d'emprunts et capacité de désendettement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 626 732	12 501 701	13 845 678	14 588 485	14 574 223
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 219 336	12 157 872	14 219 632	14 302 971	14 024 403
Résultat de l'année	407 396	343 829	-373 954	285 513	549 820
Report N-1	2 667 101	2 095 601	894 642	302 350	302 350
Résultat y compris Report	3 074 497	2 439 430	520 688	587 863	852 170
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 476 991	1 302 818	769 952	1 222 730	1 403 529
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	643 143	1 423 627	621 472	594 044	532 691
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	833 848	-120 809	148 480	628 686	870 838

% Remboursement CAF par la dette	44%	109%	81%	49%	38%
----------------------------------	-----	------	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	10 118	8 694	6 604	7 814	6 014
Désendettement année CAF	6 ans 9 mois	6 ans 7 mois	8 ans 6 mois	6 ans et 5 mois	4 ans et 4 mois

Après 3 premières années de fonctionnement de la communauté de communes, les nombreux éléments de contexte (transferts et retours de compétences, projets des intercommunalités historiques, harmonisation des disparités de fonctionnement) se sont traduits par une dégradation de la situation financière de l'intercommunalité, le budget 2020 avait été marqué par la volonté des élus de redresser cette situation financière sans recourir à une augmentation des taux de fiscalité (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ou encore cotisation foncière des entreprises).

Un effort important avait ainsi été porté au moment de l'élaboration de ce budget sur les charges de fonctionnement de la collectivité en respectant deux principes de gestion :

- Réaliser un résultat annuel positif
- Financer par la Capacité d'autofinancement brut à minima le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents.

Durant un exercice budgétaire fortement impacté par la crise sanitaire et deux périodes de confinement (charges supplémentaires en produits sanitaires, masques ...et perte de recettes sur les services à la population telles les crèches, les centres de loisirs ...) une extrême rigueur a été appliquée dans tous les services communautaires pour maîtriser les charges de fonctionnement, en particulier en différant certains remplacements ou recrutements d'agents.

Sur l'exercice 2020, la section de fonctionnement du budget principal a généré un excédent de 549 820 €, c'est-à-dire que contrairement à l'année 2019 le volume des recettes de fonctionnement a été plus important que celui des dépenses, dans une proportion jamais atteinte depuis la création de la CCAPV en 2017.

La Capacité d'Autofinancement Brute de la CCAPV, c'est-à-dire sa capacité à financer sur ses propres ressources ses besoins en investissement ainsi que le remboursement de sa dette, est confortée à 1 403 529 €, soit le niveau de 2017, et permet même de voisiner dès 2020 l'objectif de bonne gestion à moyen terme, fixée lors du vote du budget 2020 à 1 500 000 €.

Une fois remboursé le capital de sa dette, l'intercommunalité génère une Capacité d'Auto Financement nette de 871 113€, ce qui constitue le meilleur résultat depuis 2017 et lui permet d'assumer ses investissements récurrents ainsi que ceux en lien avec la GEMAPI.

On notera enfin que la rigueur de gestion appliquée en 2020, sous l'autorité des deux Présidents qui se sont succédés et des Vice-Présidents en charge des finances, au niveau des charges à caractère général, a permis une exécution minorée des prévisions du BP 2020 et de fait une nette amélioration du résultat constaté sur le CA 2020.

c) Evolution et structure de la dette

A fin 2020, sur le budget principal, le capital restant dû s'élève à 6 014 461.48 €.

21 lignes d'emprunt sont actives pour des montants de capital restant dû variant de 1 786.00 € à 2 982 120.33 €.

Le montant du capital remboursé sur l'exercice 2020 s'élève à 532 690.99 € et le montant des intérêts à 87 528.79 €. Le taux d'intérêt moyen s'élève à 2.575 %.

La dette est composée uniquement de taux fixes – Charte GISSLER 1A

Fin 2020, la collectivité a procédé à la renégociation des emprunts suivants :

Objet	Ancien taux	Taux renégocié
Bâtiment bureau et appartement Annot	4.58 %	0.95 %
Travaux Haut débit WIFI	3.42 %	1.65 %

A la fin de l'exercice 2020, la capacité de désendettement de la CCAPV s'élève à 4 ans et 4 mois et le pourcentage de la CAF mobilisé pour le remboursement de la dette est de 38%. Cela signifie qu'il faudrait 4 ans et 4 mois pour rembourser le capital de la dette en y consacrant la totalité de la Capacité d'Autofinancement Brute constatée en 2020. Ces ratios confirment l'atteinte dès 2020 des objectifs de bonne gestion fixés à moyen terme, à savoir :

- une capacité de désendettement inférieure à 5 ans
- une mobilisation de la CAF brute pour le remboursement du capital de la dette, limitée à 50%

d) Détails des réalisations par section

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES :

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
11	Charges à caractère général	1 428 954,00 €	1 625 540,00 €	1 686 949,00 €	2 106 377,30 €	1 868 087,97 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 139 573,00 €	4 790 669,00 €	4 828 603,00 €	4 902 815,00 €	4 851 318,08 €
14	Atténuations de produits	81 748,00 €	2 540 913,00 €	4 311 188,00 €	4 318 513,00 €	4 302 077,24 €
022	Dépenses Imprevues				33 737,95 €	
65	Autres charges de gestion courante	1 613 586,00 €	1 471 191,00 €	1 524 863,00 €	1 512 593,00 €	1 367 485,91 €
66	Charges financières	295 681,00 €	260 682,00 €	240 430,00 €	75 664,10 €	59 021,95 €
67	Charges exceptionnelles	203 736,00 €	241 425,00 €	244 634,00 €	268 000,00 €	207 205,18 €
68	Dotations aux provisions	364 960,00 €	247 212,00 €	247 212,00 €	204 093,00 €	72 854,88 €
Dépenses réelles de fonctionnement		8 128 238,00 €	11 177 632,00 €	13 083 879,00 €	13 421 793,35 €	12 728 051,21 €
023	Virement section Inv				504 924,25 €	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 091 099,00 €	980 241,00 €	1 135 753,00 €	1 068 358,00 €	1 068 352,32 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					228 000,00 €
Opérations d'ordre		1 091 099,00 €	980 241,00 €	1 135 753,00 €	1 573 282,25 €	1 296 352,32 €
Total dépenses de fonctionnement		9 219 337,00 €	12 157 873,00 €	14 219 632,00 €	14 995 075,60 €	14 024 403,53 €

Les charges à caractère général (chap. 011)

Entre 2019 et 2020, ce poste a été globalement maîtrisé dans un contexte d'augmentation des compétences en particulier sur le volet GEMAPI mais également avec les dépenses liées aux achats de produits sanitaires et équipements de protection en lien avec la crise du Covid19. Ce chapitre connaît donc une augmentation de 181 148 € alors même que le déploiement de la seule nouvelle compétence GEMAPI s'élève à 383 812 € sur ce chapitre. Cette maîtrise des dépenses doit cependant être modérée au regard des baisses de charges liées aux périodes de confinement (restauration prestations et achats alimentaires, petit matériel ...), pour autant les efforts des services ont amplement contribué à ce résultat et permis de limiter l'exécution de ce chapitre à 88.8% des crédits votés par le conseil communautaire.

Pour rappel, ce chapitre comprend notamment pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes :

- les fluides (eau, électricité, gaz, carburant..) pour 80 785 €
- les achats de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien, de petits équipements, ainsi que diverses fournitures pour 293 393 € (dont 144 775 € liés au Covid, à savoir Masques 125 160 €, Produits Entretien Covid 11 265 €, et Gel, Gants, protections 8 350€)
- les dépenses liées aux contrats de maintenance, aux frais de réparations et d'entretiens, aux assurances (dont dommage-ouvrage) et loyers pour 364 540 €
- les frais d'études et autres prestations de services pour 213 643 €
- les frais d'affranchissement et de téléphonie pour 63 027 €
- les annonces, insertions, honoraires, frais de transport, frais de déplacements et missions, les cotisations, réception, documentation générale et formations pour 846 879 € (dont les cotisations GEMAPI aux syndicats pour 383 812€)
- les impôts, taxes et versements assimilés pour 5 819 €
- les charges spécifiques nécessaires au fonctionnement des services telles les crèches ou centres de loisirs pour 86 455 €

Les charges de personnel (chap. 012)

Entre 2019 et 2020, ce poste a été plus que maîtrisé avec une augmentation de 22 715€, soit 0.5% %, principalement liée aux avancements de grades, d'échelons et au redéploiement en année pleine de certains recrutements. Cette très faible augmentation de ce chapitre s'explique par le fait que plusieurs recrutements ont été reportés (assistant informatique, technicien SPANC, gestionnaire Leader, accueil Annot ...) et que certains remplacements n'ont pas été réalisés. Il convient de rappeler également que ce chapitre est fortement impacté par les services communs et mises à disposition en faveur des communes. Ces charges spécifiques, hors compétences de la Communauté de Communes, représentent en effet en 2020 plus d'un cinquième des dépenses totales de ce chapitre.

Au 31 décembre 2020, la CCAPV comptait 134 agents :

- Dont 90 titulaires et 44 contractuels
- Dont 95 femmes et 39 hommes
- Dont 17 agents de Catégorie A, 23 agents de Catégorie B et 94 agents de Catégorie C

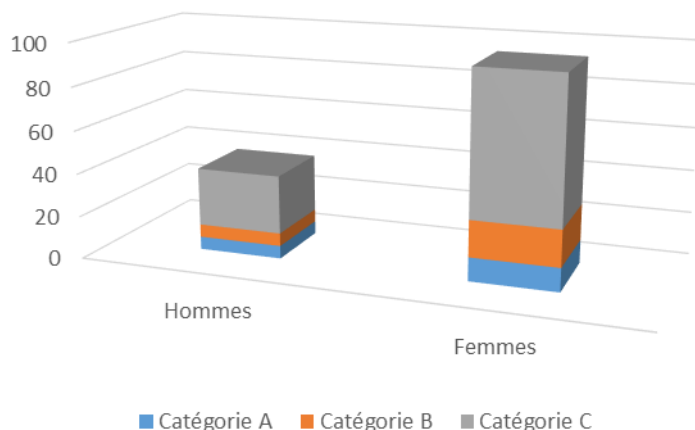
Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

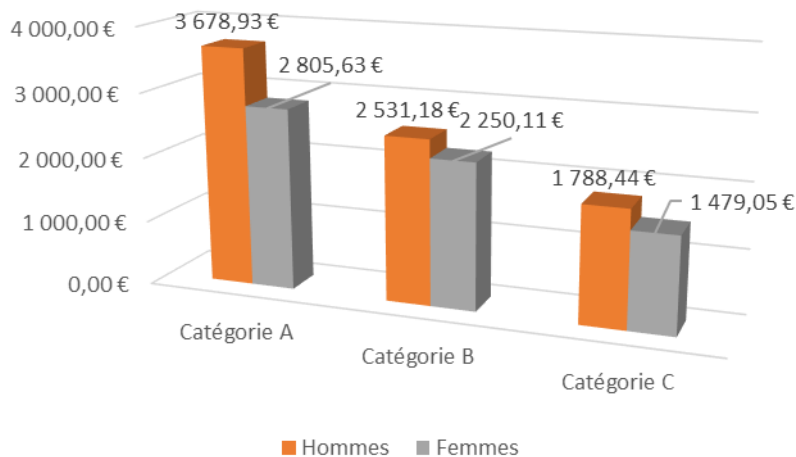
Répartition hommes/femmes par catégorie



Répartition par filières :

- 51 agents dans la filière administrative
- 23 agents dans la filière animation
- 10 agents dans la filière culturelle et sportive
- 11 agents dans la filière médico-sociale
- 39 agents dans la filière technique

Salaire brut mensuel moyen par catégorie



De nombreux emplois féminins sont des emplois à temps partiel (Cat A) ou non-complet (Cat C), ce qui explique en grande partie les écarts de rémunérations brutes observées.

Les reversements aux communes (chap. 014)

Ces reversements correspondent à l'Attribution de Compensation dont le montant provisoire a été fixé par délibération du conseil communautaire en date du 17 février 2020. Ce chapitre comprend également la contribution nationale au FPIC pour 44 688 €.

Les dotations aux amortissements (chap. 042)

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constituent une recette équivalente en section d'investissement. Les amortissements, dont la durée varie selon la nature du bien, sont appliqués sur les matériels, mobiliers, équipements.

Les autres charges de gestion (chap. 65)

Les dépenses constatées à ce chapitre sont en diminution de 157 378€, soit la diminution du versement la subvention à l'OTI.

Sur 2020, ce chapitre comprend outre, les crédits relatifs aux indemnités des principales charges suivantes :

- les subventions de fonctionnement aux associations versées à hauteur de 261 537 €,
- la subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal pour 537 926 €,
- les licences de logiciels pour 13 804 €
- la participation au syndicat mixte du Val d'Allos pour 439 633€
- les frais de régularisation des dépenses de transports scolaires sur l'ex-Teillon pour 7 805 €
- les remboursements à la Mairie de Castellane pour les frais de participation à l'OPAH sur l'ex secteur Moyen Verdon pour 5 450 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2021 en raison de la
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le
ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Les charges financières (chap. 66)

Les charges financières 2020 diminuent de 181 408 € entre 2019 et 2020, soit une baisse de 75%. Cette situation s'explique par la renégociation de certains emprunts et le transfert d'emprunt aux communes dans le cadre des retours de compétences.

Les charges de ce chapitre correspondent donc aux intérêts des emprunts en cours diminuées des intérêts courus non échus (- 29 283.99 €) et augmentées des intérêts de la ligne de trésorerie en cours (777.15 €).

Les charges exceptionnelles (chap. 67)

Ce chapitre comprend entre autres :

- les titres annulés sur exercices antérieurs pour 1 916 €
- le versement à la régie Secrets de Fabriques pour 116 000 €,
- la participation de 20 400€ pour l'abondement du fonds Covid via la plateforme d'initiatives
- les participations aux opérations OPAH et Façades et Toitures pour 25 430 €,
- l'aide exceptionnelle aux sinistrés des Alpes Maritimes pour 41 000€
- la participation pour régulation versée au délégataire des infrastructures numériques pour 2 400€

Les dotations aux provisions (chap. 68)

Ce chapitre correspond aux provisions pour anticiper une éventuelle défaillance du délégataire du SMVA. Cette provision a fait l'objet d'une régularisation actée par délibération du conseil communautaire en date du 15 septembre 2020, suite à des paiements réalisés par le délégataire.

Sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, le taux de réalisation s'élève à 95%. Globalement, ces dépenses réelles de fonctionnement connaissent une baisse de 355 827€ par rapport au CA 2019, soit -2.7%.

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES :

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le **BP 2020**

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2020
13	Atténuations de charges	57 763,00 €	75 915,00 €	74 955 000 €	57 000,00 €	143 841,44 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 059 584,00 €	1 286 417,00 €	1 935 993,00 €	1 967 874,59 €	1 818 133,53 €
73	Impôts et taxes	7 155 184,00 €	9 397 279,00 €	9 732 110,00 €	10 495 758,00 €	10 358 956,67 €
74	Dotations, subventions et participations	905 894,00 €	1 385 488,00 €	1 793 411,00 €	1 768 982,03 €	1 825 699,56 €
75	Autres produits de gestion courante	53 827,00 €	45 283,00 €	47 430,00 €	53 813,00 €	43 490,74 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €	0
77	Produits exceptionnels	8 016,00 €	42 855,00 €	22 721,00 €	70 653,00 €	131 655,11 €
78	Reprises sur provisions	120 000,00 €	0,00 €	0	33 881,00 €	36 881,56 €
Recettes réelles de fonctionnement		9 360 268,00 €	12 233 237,00 €	13 606 620,00 €	14 447 961,62 €	14 358 658,61 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 463,00 €	268 463,00 €	239 058,00 €	244 764,12 €	215 564,00 €
Opérations d'ordre		266 463,00 €	268 463,00 €	239 058,00 €	244 764,12 €	215 564,00 €
Total recettes de fonctionnement		9 626 731,00 €	12 501 700,00 €	13 845 678,00 €	14 692 725,74 €	14 574 222,61 €

Atténuations de produits (chap. 013)

Ce chapitre retrace les remboursements reçus sur les rémunérations du personnel lors des arrêts de travail et le versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement. Ce chapitre est en nette augmentation en 2020 en raison de la régularisation de remboursement d'indemnités journalières via l'assureur de la collectivité.

Opérations d'ordre entre sections (chap. 042)

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constituent une dépense équivalente en section d'investissement.

Produit des services (chap. 70)

Ce chapitre est en nette baisse en 2020, de l'ordre de 117 859 €, principalement en raison de l'encaissement exceptionnel en 2019, pour 264 756 €, des remboursements par les communes de charges assumées par l'intercommunalité dans la période transitoire de retours de compétences. Malgré une nette augmentation des recettes liées aux inscriptions de forfaits de skis, ce chapitre est également impacté par la crise sanitaire et la baisse induite des recettes pour les services des crèches, des centres de loisirs, ainsi que des activités périscolaires et de cantine sur le service commun des écoles.

Les recettes 2020 se décomposent principalement de la façon suivante :

- les recettes des forfaits des espaces nordiques = 18 910 €
- les réservations crèches = 85 914 €
- les inscriptions aux centres de loisirs, activités périscolaire et cantine = 38 407 €
- les inscriptions aux forfaits ski = 14 313 €
- les médiathèques = 4 430 €
- les remboursements des prestations de personnel des budgets annexes OM et SPANC = 581 090 €
- les remboursements des services communs et mises à disposition + ADS = 960 064 €
- les remboursements de l'office de tourisme = 39 483 €
- Autres remboursements divers = 75 521 € (facturation des masques aux autres organismes que les communes, facturation au SIVU, pays gourmand, refacturation de charges liées aux transferts de compétences, charges diverses refacturées à Ratéry, participations aux frais de chauffage de la Maison de Pays de Beauvezer...)

Impôts et taxes (chap. 73)

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Chapitre 73 - Impôts et Taxes	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Taxes locales	6 298 509,00 €	7 531 612,00 €	7 756 263,00 €	7 936 000,00 €	7 832 954,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises CVAE	92 147,00 €	378 523,00 €	395 983,00 €	400 720,00 €	421 222,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	0,00 €	81 582,00 €	92 293,00 €	93 216,00 €	96 356,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau IFER	0,00 €	392 818,00 €	410 172,00 €	414 274,00 €	400 855,00 €
Autre Impôt locaux					8 993,00 €
Taxes de séjours	189 626,00 €	243 746,00 €	301 778,00 €	330 000,00 €	357 702,77 €
Attribution de compensation	0,00 €	0,00 €	58 153,00 €	0,00 €	0,00 €
FNGIR	19 823,00 €	19 802,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes FPIC	295 617,00 €	227 891,00 €	271 083,00 €	313 731,00 €	315 072,00 €
Taxe GEMAPI	0,00 €	224 988,00 €	224 904,00 €	638 000,00 €	638 238,00 €
Taxe sur les Remontées Mécaniques	259 462,00 €	296 317,00 €	201 665,00 €	350 000,00 €	267 746,90 €
TOTAL Chapitre 73	7 155 184,00 €	9 397 279,00 €	9 732 111,00 €	10 495 758,00 €	10 358 956,67 €

Dans le produit des taxes locales 2020, il convient de dissocier dans le détail la taxe d'habitation pour 2 696 629 €, la taxe foncière pour 3 313 355 € et enfin la Cotisation Foncière des Entreprises pour 1 822 970 €. Aucune augmentation de taux n'a été appliquée en 2020 sur ces taxes locales. Ce statu quo fiscal est en vigueur depuis la création de l'intercommunalité en 2017.

Malgré ce choix et bien que l'augmentation du produit des taxes locales soit inférieure aux prévisions du BP, ce chapitre est globalement en augmentation de 626 845 €, soit 6.4%, par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique pour 2/3 par l'augmentation du produit de la Taxe GEMAPI pour financer l'exercice de la compétence associée, ainsi que par l'augmentation des recettes issues des taxes de séjour, générée principalement par l'encaissement du dernier trimestre 2019 ainsi qu'un meilleur taux de recouvrement notamment auprès des plateformes de locations.

Enfin, les encaissements réalisés au titre de la Taxe sur les remontées mécaniques, correspondent au solde 2019 pour 67 747 €, ainsi que 200 000 € d'acompte pour la saison hivernale 2019/2020

Dotations et participations (chap. 74)

Chapitre 74 - Dotations et Participations	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2019	CA 2020
Dotation d'Intercommunalité	218 747,00 €	184 017,00 €	215 104,00 €	215 104,00 €	224 814,00 €
Dotation de Compensation des Groupements	27 230,00 €	371 120,00 €	351 010,00 €	351 010,00 €	355 970,00 €
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée FCTVA	647,00 €	404,00 €	1 860,00 €	5 900,00 €	747,00 €
Subventions et participations	443 295,00 €	584 243,00 €	956 882,00 €	949 694,03 €	987 317,54 €
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DCRTP	103 407,00 €	101 798,00 €	96 218,00 €	80 000,00 €	93 283,00 €
Fonds Départemental de la TP	74 996,00 €	58 327,00 €	45 063,00 €	40 000,00 €	29 140,02 €
Compensations	38 391,00 €	85 880,00 €	127 274,00 €	127 274,00 €	134 428,00 €
TOTAL Chapitre 74	906 713,00 €	1 385 789,00 €	1 793 411,00 €	1 768 982,03 €	1 825 699,56 €

Au chapitre 74, si la plupart des recettes perçues sont relativement stables entre 2019 et 2020, les encaissements de subventions et participations connaissent pour leur part une très bonne réalisation

Elles correspondent notamment :

- Pour 233 538 € aux subventions départementales en faveur des MSAP/MFS, des politiques culturelles, des opérations Sources et des opérations Façades et Toitures, ainsi que pour l'entretien des sentiers de randonnées
- Pour 149 265 € aux subventions régionales pour l'animation du programme Leader, le soutien aux actions de l'espace Valléen et des risques naturels majeurs, ainsi que le programme alimentaire territorial
- Pour 105 254 € aux subventions de l'Etat pour les MSAP/MFS, les opérations touristiques au titre de l'espace Valléen, de la prévention des risques naturels majeurs et du pastoralisme,
- Pour 43 240 € à la contribution de l'Etat à l'acquisition des masques sanitaires
- Pour 118 379 € aux financements européens sur le pastoralisme et l'animation du programme GAL Leader
- Pour 238 921 € aux financements de la CAF et MSA au titre de l'enfance et de la jeunesse

- Pour 15 893 € aux financements du FIPHFP
- Pour 52 753 € aux financements de l'agence de l'eau pour le solde de l'étude sur l'eau et l'assainissement
- Pour 30 063 € au solde des opérations CEE versé par le Parc Naturel Régional du Verdon au titre du TEPCV

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
 Reçu en préfecture le 01/04/2021
 Affiché le
 ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Autres produits de gestion courante (chap. 75)

Ce chapitre, stable, regroupe principalement les loyers perçus pour 43 490,74 € avec une réfaction liée aux remises sur loyers dans le cadre de la crise sanitaire, décidées par délibération du conseil communautaire en date du 15 septembre 2020.

Produits exceptionnels (chap. 77)

Ce chapitre intègre le virement du solde de 64 663 € du Pays A3V, les aides COVID de la CAF pour les crèches pour un total de 62 210 €, ainsi que des remboursements d'EDF dans le cadre des transferts de compteurs liés aux retours de compétences.

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES :

Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020	RAR 2020
040	Opérations d'ordre entre sections	1 068 358,00 €	1 068 352,32 €	
041	Opérations Patrimoniales	2 313 477,43 €	2 313 477,43 €	
024	Produits cession actif (ordre)	-153,00 €		
10	Dotation Fonds diverses réserves	553 387,88 €	259 636,66 €	31 985,00 €
13	Subventions d'investissement	1 511 265,00 €	302 665,01 €	254 202,90 €
16	Emprunts	1 000 000,00 €	1 003 000,00 €	
23	Immobilisations en cours (ordre)	52 562,00 €	55 978,66 €	
27	Immobilisations financières			
Sous total recettes d'investissement		6 498 897,31 €	5 003 110,08 €	286 187,90 €
002	Solde d'exécution reporté			
021	Virement section de fonctionnement	276 924,25 €		
Total recettes d'investissement		6 775 821,56 €	5 003 110,08 €	286 187,90 €

Recettes réelles d'investissement en 2020

Sur 2020, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 565 301 € dont 36 274 € de FCTVA, 1 000 000 € d'emprunts, 3 000€ de caution Raterly, 223 362 € d'excédent de fonctionnement capitalisé et 302 665 € de subventions.

Ces subventions se ventilent entre plusieurs partenaires et sur différentes opérations telles que :

- Etat :
 - DETR Maison de produits de Pays Castellane 23 633.10 €
 - DETR ZA du Brec 52 557.79 €
 - TPCV Aménagement Crèche St André 34 335.43 €
 - TPCV Solde acquisition ZOE 1 994.42 €
 - TPCV Solde Liaison Douce 71 605 €
 - TPVC Solde aménagement abords Minoterie 64 000 €
 - DRAC AVAP Annot 7 010 €
 - PLU intercommunal 25 203.75 €
 - PLU Allos 453.25 €
 - FIPHFP Aménagement poste de travail 1 882. 27 €
 - CAF Dortoir Crèche Allos 1 000 €
- Région :
 - Etude Faisabilité réseau Chaleur Halle des sports St André 5 420 €
 - Mur d'escalade Gymnase Castellane 9 600 €

Restes A Réaliser en recettes 2020

Les recettes non encaissées en 2020, mais dont l'attribution certaine, pour des de versement, s'élèvent à 286 187 € dont :

- Les subventions de l'Etat pour 31 510 €, de la Région pour 77 700 € financement de la Maison de Produits de Pays de Castellane
- La subvention de l'Etat pour 57 164 € pour le financement des ateliers artisanaux sur Castellane
- La subvention de 10 128 € par la Région pour les opérations sur Ratéry
- Le FCTVA pour 31 985 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2021, reste en attente
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le
ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES :

Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020	RAR 2020
020	Dépenses imprévues d'investissement	31 688,64 €		
040	Opérations d'Ordre entre sections	244 764,12 €	215 564,00 €	
041	Opérations Patrimoniales	2 085 477,43 €	2 085 477,43 €	
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursements d'emprunts	535 044,23 €	534 690,99 €	
20	Immobilisations incorporelles	308 160,00 €	122 041,09 €	12 840,00 €
204	Subventions d'équipement versées	703 943,00 €	382 083,40 €	396 040,28 €
21	Immobilisations corporelles	508 439,31 €	81 859,89 €	7 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 985 035,17 €	596 065,13 €	
26	Participations et créances rattachées			
27	Immobilisations financières	23 000,00 €	22 944,00 €	
Sous total dépenses d'investissement		6 425 551,90 €	4 040 725,93 €	415 880,28 €
001	Solde d'exécution reporté	350 269,66 €		
Total dépenses d'investissement		6 775 821,56 €	4 040 725,93 €	415 880,28 €

Dépenses réelles d'investissement en 2020

Sur 2020, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 739 684 €. Elles comprennent notamment :

- ✓ Le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 534 690 €,
- ✓ De nouveaux investissements à hauteur de 1 182 049 €, dont
 - L'élaboration des documents d'urbanisme pour 100 891 €
 - La participation au contrat station 2019 pour 375 000 €
 - La suite des premières études sur l'atelier de la Châtaigne pour 7 273 €
 - L'acquisition de matériel SIG 1 943 €
 - L'aménagement des bâtiments intercommunaux 25180 €
 - L'opération sur la digue de Colmars 7 083 €
 - Les travaux sur le gymnase de Castellane 14 814 €
 - L'étude minoterie 2eme tranche 1 986 €
 - L'étude salle multi activités de Barreme 3 417 €
 - L'achat d'un Véhicule pour 15 000 €
 - L'acquisition de 3 carabines pour le BIATHLON 4 063.20 €
 - Les études et travaux pour la Maison de produit de pays et l'atelier artisanal de Castellane pour 219 334 € HT
 - L'engagement des frais de maîtrise d'œuvre et de bureaux de contrôle pour l'atelier végétal d'Annot 7 273.06 € HT
 - Le renouvellement et l'acquisition de mobilier sur la crèche et le centre de loisirs d'Allos pour 4 919 €

- L'engagement de frais de maîtrise d'œuvre sur le Gymnase de Saint André Les Alpes pour 86 877 €
- L'engagement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'études sur le terrain pour 2 952 €
- Les études et les travaux du centre de Ratéry pour 87 728 € HT
- Les travaux sur la zone du Brec à Entrevaux pour 135 687 € dont une avance de 52 561 €, annulée en recettes
- Les investissements liés au fonctionnement récurrent des services (acquisition de matériel informatique et mobiliers, outillage des services techniques, entretien des bâtiments et équipements) pour 26 877 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
 Reçu en préfecture le 01/04/2021
 Affiché le
 ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Produits Immobilisations Financières (27) :

Sur cet article sont imputés les crédits mobilisés par la CCAPV au titre du fonds de prêt COVID Résistance mis en place par la Région, soit 22 944 €.

Restes A Réaliser en dépenses 2020

Les dépenses engagées mais non soldées à fin 2020 s'élèvent à 415 880,28 € dont notamment :

-	Maison de Produits de Pays de Castellane	210 856 €
-	Création Atelier Artisanal	117 873 €
-	Elaboration PLUi	12 840 €
-	Centre multi activités de Ratéry	67 312 €

1.2 Budgets annexes

1.2.1 – Ordures Ménagères

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

au 31/12/2020	Budget OM
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	-288 738
Report antérieur	591 385
cumul	302 647
Investissement	
Résultat d'exercice	-321 061
Report antérieur	224 813
cumul	-96 248
RAR recettes	166 678
RAR dépenses	-62 032
Solde RAR investissement	104 646

Résultat de fonctionnement cumulé	302 647	
Besoin de financement	0	
Affectation de résultat	0	
Reports sur 2021	302 647	en fonctionnement
	-96 248	en investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 225 148	3 310 823	3 220 377	3 274 570	3 458 038
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	303 907	3 211 610	3 021 240	3 780 859	3 746 776
Résultat de l'année	121 241	99 213	199 137	-506 289	-288 738
Report N-1	308 385	337 481	392 248	591 385	591 385
Résultat y compris Report	429 627	436 694	591 385	85 096	302 647
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	269 621	308 830	379 205	-331 501	-113 868
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	106 868	87 347	109 677	178 920	178 917
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	162 754	221 484	269 528	-510 421	-292 785

% Remboursement CAF par la dette	40%	28%	29%	-54%	-157%
----------------------------------	-----	-----	-----	------	-------

Capital Restant Dû en K€	1 278 676	1 340 065	2 690 922	2 690 922	2 512 004
Désendettement année CAF	4 ans et 9 mois	4 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	X	X

Sur l'exercice 2020, la section de fonctionnement génère un déficit de 288 738 €, et la section d'investissement un déficit de 321 061€, à minorer d'un excédent de 104 646 € de Restes à Réaliser. Dans ces conditions, le report en section de fonctionnement diminue presque de moitié.

On note par ailleurs que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, sont fortement dégradés en 2020 avec une CAF brute négative illustrée par le déficit de la section d'investissement. Le rétablissement de la section de fonctionnement est indispensable au budget 2021 avec la nécessité de viser à terme un taux d'épargne brut de l'ordre de 11%.

Les Charges de fonctionnement

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement du budget Ordures Ménagères se chiffrent à 3 295 679 €, en hausse de 521 033 € par rapport à 2019. Cette hausse, qui se constate principalement au chapitre des charges à caractère général, s'explique pour une grande partie par le paiement au SYDEVOM de l'intégralité de l'année 2020 (soit pour novembre et décembre 347 560 €), ainsi que du solde de 2019 et les régularisation 2019 (173 4773 €) qui a eu pour effet tant de minorer le CA 2019 que d'augmenter le CA 2020. Il est également constaté au chapitre 012 la baisse des charges correspondant au transfert de personnel vers le SYDEVOM en lien avec la mission de collecte confiée au syndicat.

	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
11	Charges à caractère général	1 937 401,07 €	2 109 875,13 €	1 853 609,97 €	2 693 500,00 €	2 584 891,14 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	813 517,45 €	795 103,71 €	810 988,75 €	591 240,00 €	579 768,19 €
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				6 847,61 €	
042	Opérations d'ordre entre section	234 059,44 €	195 296,52 €	246 594,91 €	351 594,00 €	451 096,32 €
65	Autres charges de gestion courante	2 994,40 €	9 102,39 €	4 897,06 €	16 174,00 €	16 173,52 €
66	Charges financières	58 276,01 €	52 923,47 €	55 426,20 €	68 600,00 €	68 030,49 €
67	Charges exceptionnelles	45 658,43 €	37 309,04 €	37 723,25 €	41 000,00 €	34 816,08 €
68	Dotations aux provisions	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Sous total		3 103 906,80 €	3 211 610,26 €	3 021 240,14 €	3 780 955,61 €	3 746 775,74 €
023	Virement à la section d'investissement				85 000,00 €	
Total		3 103 906,80 €	3 211 610,26 €	3 021 240,14 €	3 865 955,61 €	3 746 775,74 €

Pour rappel le chapitre 011 comprend :

- les fluides (eau, électricité, gaz, carburant..) pour 29 776 €
- les achats de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien, de petits équipements, ainsi que diverses fournitures pour : 29 481 €
- les dépenses liées aux contrats de maintenance, aux frais de réparations et d'entretiens, aux assurances et loyers pour 47 9233 €
- les prestations de services pour 2 419 576 € dont 2 326 997 € au SYDEVOM
- les frais de téléphonie et cotisations pour : 57 213 €
- les impôts, taxes et versements assimilés pour 924 €

Chapitre (65) :

- les Non-valeurs pour 15 673 €
- la subvention Montagn'Habits pour 500 €

Chapitre (042) :

- Opérations d'ordre pour sortie d'inventaire des véhicules cédés pour 204 571 €
- Amortissements pour 246 524.85 €

Chapitre (67) :

- Annulation redevances années antérieures 14 292 €
- Remboursement emprunt quai Castellane au SYDEVOM 20 524 €

Chapitre (68) :

- Dotations aux provisions pour 12 000 €

Les Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
013	Atténuations de charges	12 458,35 €	7 898,61 €	7 400,00 €		
042	Opération d'ordre entre sections	97 679,16 €	97 679,16 €	78 525,72 €	83 736,75 €	83 654,89 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 859 340,13 €	2 909 611,46 €	2 934 988,78 €	2 901 400,00 €	2 929 605,12 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations		26 264,00 €	114,00 €	18 760,00 €	31 349,62 €
75	Autres produits de gestion courante	244 131,06 €	239 908,40 €	158 286,03 €	170 500,00 €	304 222,37 €
76	Produits financiers	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	5 000,00 €	6 273,23 €
77	Produits exceptionnels	5 265,77 €	23 188,17 €	34 758,47 €	71 174,00 €	78 932,75 €
78	Reprise sur provisions				24 000,00 €	24 000,00 €
Sous total		3 225 147,70 €	3 310 823,03 €	3 220 376,88 €	3 274 570,75 €	3 458 037,98 €
002	Solde d'exécution reporté				591 384,86 €	
Total		3 225 147,70 €	3 310 823,03 €	3 220 376,88 €	3 865 955,61 €	3 458 037,98 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Les recettes de fonctionnement du budget annexe OM augmentent de 237 661 €, ce qui s'explique principalement par la hausse du produit des rachats et valorisations de matières liés à l'augmentation des tonnages de tri sélectif, par la cession des tractopelles et l'encaissement de la subvention ADEME pour les déchets verts.

Les produits des services, c'est-à-dire les produits de la REOM, baisse très légèrement même si le nombre d'annulations de titre conjugué à la non-exhaustivité des bases d'application, génèrent sans nul doute un « manque à percevoir » notable.

Les recettes se composent de :

- Des redevances pour 2 929 605 €
- Les subventions FCTVA, ADEME pour 31 249 €
- Les rachats de matières et valorisation des eco-organismes (ECOmobilier, ECO DDS, et OCAD3E) pour 304 222 €
- Les produits financiers pour 6 273 € correspondant au remboursement par les communes de l'ex CCMV du prêt contracté pour la décharge de Méouilles
- Les cessions pour 77 097€ et divers pour 853.51 € soit 78 932 €

En investissement

En dépenses, 1 790 764 € dont :

- 1 335 797 € pour l'acquisition des conteneurs et l'aménagement des points de collecte
- 176 235 € en particulier pour le renouvellement d'une partie du parc de tractopelles
- 6 451 € pour le matériel et l'outillage
- 9 708 € pour les études de la décharge de Villars-Colmars
- 178 917 € pour le remboursement du capital des emprunts
- 83 655 € pour l'amortissement (opérations d'ordre)

En recettes, 1 469 702 € dont :

- 441 297 € de FCTVA
- 577 309 € de subventions dont 401 225 € de l'Etat, du Département et de la Région pour le financement du matériel de collecte, 124 798 € de participations des communes pour la mise en œuvre des semi-enterrés, et enfin 44 860 € de financements de l'ADEME et de la Région pour la gestion des déchets verts sur un dispositif expérimental.
- 451 096 € d'amortissement (opérations d'ordre)

En restes à réaliser :

- En dépenses 62 031 € principalement pour l'acquisition des conteneurs et l'aménagement des points de collecte
- En recettes 166 678 € principalement le FCTVA, et les subventions (région 128740 € et fonds de concours communes pour 36 201 €)

1.2.2 – Zone d'activité économique

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

au 31/12/2020	Zone d'activités Economiques
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	279 000
Report antérieur	0
cumul	279 000
Investissement	
Résultat d'exercice	-212 999
Report antérieur	-5 670
cumul	-218 669
RAR recettes	
RAR dépenses	
Solde RAR investissement	0

Résultat de fonctionnement cumulé	279 000	
Besoin de financement	218 669	
Affectation de résultat	21 669	
Reports sur 2021	60 331	en fonctionnement
	-218 669	En investissement

Ce budget fonctionne en stock : les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement viennent alimenter la valeur du stock de terrains à la hausse ou à la baisse. Les écritures de la section d'investissement ne font que retracer l'évolution de la valeur du stock entre le début et la fin de l'exercice.

Sur 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 203 906 € couvrant les premiers travaux d'aménagement et les dépenses de maîtrise d'œuvre.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Zone d'activités Economiques s'élèvent à 279 000€ correspondant au versement de subventions.

Chapitres	Libellés	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
11	Charges à caractère général	851 314,00 €	303 804,50 €	799 950,00 €	203 905,91 €
12	Charges de personnel et frais assimilés				
14	Atténuations de produits				
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				
042	Opérations d'ordre entre section	24 563,00 €	24 562,75 €	313 272,00 €	313 271,96 €
65	Autres charges de gestion courante			1,00 €	
66	Charges financières	1 136,00 €	1 136,00 €	4 995,00 €	2 256,93 €
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions				
Sous total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	519 434,80 €
023	Virement à la section d'investissement				
Total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	519 434,80 €

Chapitres	Libellés	BP 2019	CA 2019	Envoyé en préfecture le 01/04/2021 Reçu en préfecture le 01/04/2021 Affiché le ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF	
013	Atténuations de charges				
042	Opération d'ordre entre sections	877 013,00 €	313 271,96 €	1 118 218,00 €	519 434,81 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante		16 231,29 €		
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				279 000,00 €
Sous total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	798 434,81 €
002	Solde d'exécution reporté				
Total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	798 434,81 €

La valeur du stock au bilan à fin 2020 s'élève à 519 435 €

Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020
40	Opérations d'ordre entre sections	313 272,00 €	313 271,96 €
41	Opérations Patrimoniales		
24	Produits cession actif (ordre)		
10	Affectation résultat	0,90 €	0,90 €
10	FCTVA		
13	Subventions d'investissement	364 400,00 €	
16	Emprunts	475 054,00 €	
23	Immobilisations en cours (ordre)		
Sous total		1 152 726,90 €	313 272,86 €
21	Virement section de fonctionnement		
001	solde d'exécution reporté		
Total recettes d'investissement		1 152 726,90 €	313 272,86 €

Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020
20	Dépenses imprévues d'investissement		
040	Opérations d'Ordre entre sections	1 118 218,00 €	519 434,81 €
41	Opérations Patrimoniales		
13	Annulation		
16	Remboursements d'emprunts	28 838,27 €	6 837,22 €
20 à 27	Dépenses d'investissement		
Sous total		1 147 056,27 €	526 272,03 €
001	Solde d'exécution reporté	5 670,63 €	
Total dépenses d'investissement		1 152 726,90 €	526 272,03 €

1.2.3 – SPANC

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

au 31/12/2020	Budget SPANC
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	-1409
Report antérieur	4595
cumul	3186
Investissement	
Résultat d'exercice	691
Report antérieur	2121
cumul	2812
RAR recettes	
RAR dépenses	
Solde RAR investissement	0

Résultat de fonctionnement cumulé	3186	
Besoin de financement		
Affectation de résultat	0	
Reports sur 2021	3186	en fonctionnement
	2812	en investissement

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Recettes de fonctionnement	20 459,00 €	12 422,57 €	49 547,61 €	9 980,00 €
Dépenses de fonctionnement	20 459,00 €	13 068,98 €	49 547,61 €	11 388,93 €
Recettes d'investissement	2 121,00 €	394,57 €	3 121,00 €	691,21 €
Dépenses d'investissement	2 121,00 €		3 121,00 €	

Charges de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
11	Charges à caractère général	12 812,92 €	11 183,60 €	5 248,21 €	13 100,00 €	2 925,40 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	12 357,41 €	6 949,20 €	7 126,20 €	33 347,61 €	7 772,32 €
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				1 100,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section		1 257,34 €	694,57 €	692,58 €	691,21 €
65	Autres charges de gestion courante		120,00 €		500,00 €	
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles				500,00 €	
68	Dotations aux provisions					
Total		25 170,33 €	19 510,14 €	13 068,98 €	49 240,19 €	11 388,93 €

Au niveau des charges de fonctionnement, ce budget intègre la refacturation des charges de personnel du budget général ainsi que la sous-traitance des contrôles et une faible quote-part des frais de carburants et de maintenance du véhicule.

Recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020
013	Atténuations de charges					
042	Opération d'ordre entre sections					
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 920,00 €	16 526,00 €	11 728,00 €	44 952,15 €	9 980,00 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	7 140,00 €	2 336,00 €			
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers		20,00 €			
77	Produits exceptionnels					
Sous total		24 060,00 €	18 882,00 €	11 728,00 €	44 952,15 €	9 980,00 €
002	Solde d'exécution reporté				4 595,46 €	
Total		24 060,00 €	18 882,00 €	11 728,00 €	49 547,61 €	9 980,00 €

Sur l'exercice 2020, la mission SPANC a été réalisé à minima, conformément aux décisions du conseil communautaire et en l'absence de la concrétisation du besoin de recrutement d'un agent dédié, c'est-à-dire exclusivement les contrôles préalables aux ventes, ainsi que les contrôles de conception et d'exécution dans le cadre de construction ou de rénovation. Les recettes correspondent aux refacturations des prestations selon la tarification arrêtée par le conseil communautaire.

1.2.4 – Camping du Brec

au 31/12/2020	Budget Camping du Brec
Fonctionnement	
Résultat d'exercice	7463
Report antérieur	24628
cumul	32091
Investissement	
Résultat d'exercice	-3827
Report antérieur	-2773
cumul	-6100
RAR recettes	
RAR dépenses	
Solde RAR investissement	0

Résultat de fonctionnement cumulé	32091	
Besoin de financement	6100	
Affectation de résultat	6100	
Reports sur 2021	25991	en fonctionnement
	-6100	en investissement

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Recettes de fonctionnement	31 592,00 €	14 898,00 €	39 777,50 €	10 612,06 €
Dépenses de fonctionnement	31 592,00 €	4 720,93 €	39 777,50 €	3 148,74 €
Recettes d'investissement	37 667,00 €	1 695,00 €	89 510,83 €	2 634,23 €
Dépenses d'investissement	37 667,00 €		89 510,83 €	6 460,83 €

Charges de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2019	BP 2020	
11	Charges à caractère général	4 359,26 €	5 166,00 €	
12	Charges de personnel et frais assimilés			
14	Atténuations de produits			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement			
042	Opérations d'ordre entre section	361,67 €	361,67 €	360,67 €
65	Autres charges de gestion courante		260,00 €	243,83 €
66	Charges financières		174,00 €	
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions			
Sous total		4 720,93 €	5 961,67 €	3 148,74 €
023	Virement à la section d'investissement		33 815,83 €	
Total		4 720,93 €	39 777,50 €	3 148,74 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

En fonctionnement, les charges correspondent aux prestations d'entretien des réseaux, de la STEP, aux analyses et à l'acquittement des taxes.

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellés	CA 2019	BP 2020	CA 2020
013	Atténuations de charges			
042	Opération d'ordre entre sections			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	381,68 €	950,00 €	911,77 €
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante	14 498,50 €	14 200,00 €	9 700,29 €
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
Sous total		14 880,18 €	15 150,00 €	10 612,06 €
002	Solde d'exécution reporté		24 627,50 €	
Total		14 880,18 €	39 777,50 €	10 612,06 €

Les recettes correspondent à la refacturation des redevances d'assainissement collectif et des loyers du gérant.

En investissement, les charges 2020 représentent un total de 6 460,83 € correspondant au remboursement du capital de l'emprunt ainsi qu'aux frais de remplacement d'un ballon surpresseur et aux études de conformité de la STEP.

Les recettes s'élèvent à 2 634,23€ correspondant aux amortissements et à l'affectation du résultat.

Ce budget annexe est clos au 31 décembre 2020 et ses résultats transférés au budget principal. L'actif et l'emprunt liés aux investissements sont transférés à la commune d'Entrevaux conformément aux délibérations prises par le conseil communautaire.

2.1 Principaux ratios du budget principal

CA 2020	R1	R2	R3	R4	R5	R6
CCAPV 2020 (base pop totale)	1 087	1 227	514	38,10%	92,30%	41,89%
CCAPV 2019	1 127	1 172	569	36,90%	144,69%	48,54%
CCAPV 2020 (base pop DGF)	536	604	253			
CCAPV 2019	559	582	282			
Moyenne des EPCI *	304	365	196	39,80%	88,60%	53,60%

*dernières données DGFIP publiées dans le rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales de juillet 2020, établies sur les bases de la population totale.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement/population. Ce ratio met en évidence un montant des dépenses réelles de fonctionnement rapporté à la population nettement au-dessus de la moyenne des autres EPCI, même en se basant sur la population DGF, et bien qu'il soit en amélioration en 2020. Cette situation s'explique tout d'abord par l'impact des dépenses de fonctionnements liées aux services communs et mises à disposition, hors des champs de compétences intercommunaux, mais également par la faible population du territoire.

Ratio 2 = Recettes réelles de fonctionnement /population. Le ratio obtenu met en évidence que les ressources dont dispose la collectivité sont au-dessus des moyennes observées dans sa strate. Ce constat est même accentué en 2020. Après trois exercices durant lesquels le rythme de croissance de ces ressources était nettement inférieur à l'inflation des dépenses de fonctionnement sur la même période, générant donc une dégradation progressive du résultat, la tendance est cette fois inversée.

Ratio 3 = Dette/population. Établi sur la base du capital restant dû au 31 décembre de l'exercice 2020, ce ratio met en évidence un niveau d'endettement conséquent pour la CCAPV au regard des comparaisons avec la moyenne des EPCI. Cette situation poursuit néanmoins son amélioration avec la baisse notable du capital de la dette. Ce ratio est à mettre en résonance avec le ratio 6 et la capacité de désendettement.

Ratio 4 = Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio mesure le poids des charges de personnel de la collectivité. L'observation de cet indicateur pour la CCAPV met en évidence une part des dépenses de personnel en dessous des moyennes observées dans les EPCI, malgré le poids notable des services communs qui représentent à eux seuls 7 points sur ce ratio.

Ratio 5 = Marge d'autofinancement courant = (Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio qui illustre la capacité de la CCAPV à financer son investissement, une fois les charges obligatoires payées, est nettement amélioré en 2020. En effet, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement ce qui était nettement le cas sur le CA 2019 de la CCAPV. L'augmentation notable de la CAF brute en 2020 permet de rétablir cette situation et de voisiner la moyenne observée dans les EPCI.

Ratio 6 = Dette/RRF = Le taux d'endettement est très bon au regard des Recettes Réelles de fonctionnement et se situe nettement en dessous de la moyenne nationale des EPCI. Ce ratio, conjugué à la capacité de désendettement de 4 ans et 4 mois, démontre que la collectivité est peu endettée au regard de ses capacités et qu'elle dispose pour ses investissements à venir d'une capacité supplémentaire de recours à l'emprunt.

2.2 Objectifs financiers à atteindre

Pour garantir à la CCAPV une situation financière qui lui confère la capacité à assumer ses missions mais également à investir pour le développement du territoire, les postulats de « bonne gestion » suivants avaient été fixés à moyen terme lors de l'adoption du budget 2020 :

- Une capacité d'autofinancement brute de 1 500 000€
- Une capacité de désendettement de 5 ans maximum
- Un fonds de roulement stabilisé autour de 1 000 000 €
- Une mobilisation de la CAF brute pour le remboursement du capital de la dette, limitée à 50%

Ces objectifs à terme sont quasiment atteints à ce jour et doivent donc être encore consolidés dans le budget 2021 en visant, malgré un contexte très particulier nécessitant une grande prudence sur les recettes de la collectivité, une amélioration progressive du taux d'épargne brute.

La Communauté de Communes a par ailleurs fait le choix depuis 2017 de ne pas augmenter aucun de ses taux de fiscalité. Ce choix guidé par la volonté de ne pas cumuler les impacts qu'aurait une telle décision conjuguée avec le lissage des taux qui est en cours pour 12 ans, se traduit cependant par un quasi gel des recettes fiscales alors même que l'inflation durant la même période augmente les charges de la collectivité. Le débat a été posé en commission Finances d'intégrer pour la première fois depuis 2017 une augmentation modeste mais symbolique de la fiscalité de 0.25 points sur le foncier bâti. Si cette recette n'est pas indispensable au budget 2021, cette proposition était guidée par deux objectifs :

- éviter un effet de rattrapage plus conséquent à une échéance ultérieure sur l'un des seuls taux sur lequel la Communauté de Communes peut encore intervenir
- anticiper la baisse nationale du PIB marchand qui se traduira nécessairement par une baisse du produit de la CVAE en 2022.

Les débats ont conduit à juger que le contexte n'était pas favorable à une telle décision et à reporter une telle décision aux budgets suivants soit en agissant sur le foncier bâti, soit sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

2.3 Principaux éléments de la Loi de Finances 2021

2.3.1 Eléments de contexte

Cette loi de finances 2021 du 29 décembre 2020, se caractérise par le contexte de crise sanitaire et économique et intègre le plan de relance gouvernemental.

Le PIB largement impacté par ce contexte mettra longtemps à retrouver la trajectoire qui aurait été la sienne sans crise sanitaire, avec, à la clé, des pertes durables de recettes publiques, pour l'heure compensées par la dette. En 2021, l'Etat prévoit d'emprunter 280 milliards d'euros, soit davantage que ses 258 milliards de ressources fiscales nettes. Il faudra à un moment ou à un autre rembourser cette dette et nul doute que les collectivités seront alors mises à contribution. Le parallèle est tentant avec la crise de 2008, laquelle avait vu se succéder plan de relance (2009), allègement des impôts de production avec la réforme de la taxe professionnelle (2010-2011), puis, à l'heure du redressement, ponctions sur les dotations locales (2014-2017). Les deux premières étapes figurent dans cette Loi de Finances 2021 et se confondent même pour partie puisqu'une mesure phare du plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans (dont 40 issus de l'Europe) consiste en des réductions d'impôts économiques locaux (CFE et CVAE) de 10 milliards d'euros par an (pérennes au-delà de 2022). Ces réductions seront dûment compensées... pour l'instant.

En ce qui concerne l'impact direct de la crise sur les ressources locales, même si celles-ci font l'objet d'une nationalisation de plus en plus importante, il est évident que pour partie il ne sera supporté qu'en 2022. Les effets de la crise sur la CVAE en particulier ne viendront que dans un second temps, c'est-à-dire sur les paiements 2021 des entreprises que les collectivités percevront en 2022. Ce qui est certain, c'est qu'un repli de 10 à 15 % du PIB marchand, c'est-à-dire des valeurs ajoutées, se traduira mécaniquement à terme par une baisse équivalente de la CVAE.

2.3.2 Evolutions des recettes fiscales et des dotations

L'engagement pluriannuel pris en 2018 de stabilité à périmètre constant des concours financiers, hors fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et TVA, est respecté dans cette Loi de Finances. L'enveloppe globale de DGF est à nouveau figée cette année, ce qui n'empêche en rien des variations individuelles. Un bonus émane des dispositifs de garantie de recettes dans le contexte de crise sanitaire et économique. Le bloc communal a obtenu ainsi la reconduction en 2021 de la garantie de recettes obtenue en 2020, à la différence néanmoins qu'elle écarte désormais les produits domaniaux pour porter sur les seuls revenus fiscaux que l'art. 21 de la LFR III 2020 énumérait, à savoir pour la communauté de communes Alpes Provence Verdon :

- La taxe de séjour et de la taxe de séjour forfaitaire ;
- La taxe sur les entreprises exploitant des engins de remontée mécanique ;
- La taxe sur les surfaces commerciales ;

Dès lors que les ressources fiscales n'atteindront pas leur moyenne 2017-2018-2019 (2019 seulement pour la taxe de séjour), l'Etat compensera la différence. Un acompte sera versé sur des bases forfaitaires à la fin 2021 et régularisé en 2022. L'intégralité de la subvention devra être rattachée au compte administratif 2021.

La suppression de la Taxe d'habitation sur les Résidences Principales se traduit par une baisse de 2 milliards d'euros des compensations d'exonération afférentes et la réduction des impôts de production par la création de nouvelles compensations de Cotisation Foncière des Entreprises et de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 3,3 milliards d'euros. Hors ces mesures, les autres hausses doivent être compensées par la réduction équivalente des concours appelés « variables d'ajustement », qui correspondent toujours à des compensations de suppressions ou de réductions d'impôts locaux. Les modalités de mise en œuvre de ce système sont à la discrétion de l'Etat : elles changent à chaque Loi de Finances, s'agissant tant du mode de calcul du besoin à financer que de sa répartition entre les trois échelons ou du choix des dotations rabotées. Mais le résultat, lui, est toujours le même : le champ des compensations ajustées est sans cesse élargi. A de rares exceptions près, toute dotation de compensation d'un impôt local supprimé ou réduit subit l'ajustement tôt ou tard, ce qui relativise nettement la portée du principe de maintien des ressources des collectivités mis en avant à chaque réforme fiscale, et cette année encore, à l'occasion de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la

Les impôts sont dits « de production » lorsqu'ils pèsent sur les entreprises économiques. Ils totalisent près de 80 milliards d'euros en France, soit près de trois fois l'impôt sur les bénéfices. Ils incluent au premier chef des impôts locaux : Taxe Foncière, Cotisation Foncière des Entreprises, Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Versement Mobilité. Mesure phare du plan de relance (20 % des crédits totaux sur deux ans), sans parler de la pérennisation ultérieure, la diminution de ces impôts cible l'industrie, dans une optique de relocalisation.

L'article 8 de la Loi de Finances traite de la suppression de la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée CVAE. Née en 2010-2011 sur les cendres de la taxe professionnelle, la CVAE frappe la valeur ajoutée (schématiquement les ventes – les achats externes), un solde quasiment toujours positif même lorsque l'entreprise est en perte. Ce qui était en vigueur jusqu'alors :

- la CVAE est calculée au taux national de 1,5 % ;
- les entreprises (ou groupes) réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires bénéficient d'une réfaction de taux, jusqu'à 0,0 % pour les plus petites. Cette faveur, dénommée « dégrèvement barémique » est entièrement prise en charge par l'Etat, à qui elle coûte 4,5 milliards d'euros par an (un quart de l'impôt vu côté collectivités, qui récupèrent un produit recalculé sur la base d'un taux uniforme de 1,5 %) ;
- la CVAE est affectée à 50 % à la région d'implantation de l'entreprise, à 23,5 % au département et à 26,5 % au EPCI ;
- lorsqu'une entreprise dispose de sites dans plusieurs communes, sa taxe est répartie selon une clé composée pour deux tiers des effectifs déclarés localement et pour un tiers des valeurs locatives imposables localement à la CFE. S'il s'agit d'un établissement industriel, les effectifs sont surpondérés d'un facteur 5, les valeurs locatives d'un facteur 21 ;
- le total CFE + CVAE est plafonné à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. La mesure est transparente pour les collectivités. L'Etat leur reverse un produit ignorant cette faveur (coût à la charge de l'Etat : 1,1 milliard d'euros).

La Loi de Finances 2021 divise la CVAE par deux en supprimant la part revenant aux régions. Conformément à un accord conclu au préalable avec ces dernières, elle lui substitue le reversement d'une quote-part nationale de TVA. Cette réforme qui concerne donc les entreprises locales reste donc à ce stade sans impact pour la Communauté de Communes.

L'article 29 de la Loi de Finances acte la division par deux des valeurs locatives des établissements industriels. La base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à la Cotisation Foncière des Entreprises est déterminée à partir des valeurs locatives cadastrales. S'agissant des entreprises, la loi distingue :

- les locaux professionnels, estimés selon une « méthode tarifaire », c'est-à-dire en appliquant à leur surface un tarif en euros par mètre carré pondéré, régulièrement actualisé depuis la réforme de 2017 en fonction du marché locatif local ;
- les établissements industriels, évalués selon une « méthode comptable » : à la valeur brute de bilan, annuellement actualisée selon les coefficients de revalorisation forfaitaire des bases, est appliqué un taux d'intérêt de (généralement) 8 % nets ; en fin de calcul, un abattement intervient, égal à 50 % pour la TFPB et à 30 % pour la CFE. Pour une caractérisation en établissement industriel, concrètement, il faut un processus de production ou de transformation au moyen d'importants moyens techniques d'une valeur supérieure à 500 000 euros.

La Loi de Finances 2021 divise par deux, pour les établissements industriels, les taux d'intérêt applicables aux valeurs de bilan réévaluées, les ramenant de 8 % à 4 % net. Les produits correspondants des Communes et EPCI vont donc se trouver divisés par deux. Une compensation d'Etat est prévue, égale au produit des bases perdues, mises à jour chaque année, multiplié par le taux voté en 2020.

Ce schéma, s'il se présente comme neutre, appelle néanmoins trois réserves :

- si la dynamique locale est préservée, les collectivités perdent du levier fiscal ;
- la compensation va a priori intégrer les concours d'Etat soumis à une norme d'évolution (pour l'heure, la stabilité). Au sein de cette enveloppe fermée, sa hausse naturelle exercera une pression à la baisse sur d'autres dotations. Ce sont donc les collectivités qui, dès 2022, paieront la dynamique de la compensation, non l'Etat ;
- à plus longue échéance, il est à craindre que cette compensation, à l'image d'autres précédemment, ne devienne une « variable d'ajustement » au sein des concours d'Etat.

L'article 75 de la Loi de Finances valide la suite de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. Selon la Loi de Finances 2020, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales des EPCI et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties que les départements transfèrent aux communes à compter de cette année, sont compensées par l'attribution d'une quote-part nationale de TVA. Celle-ci sera précisément égale en 2021 à l'impôt perdu en valeur 2020 (augmenté des compensations et de la moyenne sur trois ans des rôles supplémentaires). La Loi de Finances 2021 prévoit par ailleurs qu'à compter de 2022, cette compensation évoluera ensuite chaque année selon la variation du produit national de TVA de l'exercice.

Les articles 132 à 134 de la Loi de Finances traite de l'évolution des valeurs locatives. Les valeurs locatives des locaux commerciaux ont été intégralement revues en 2017, sur la base d'une campagne déclarative menée en 2013 ; depuis, elles sont mises à jour annuellement et leurs paramètres doivent être révisés tous les six ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. L'article 134 reporte exceptionnellement à 2022 cette première révision sexennale ; il prévoit ensuite d'allonger à douze ans (plutôt que six ans) le rythme de réalisation des campagnes déclaratives générales. Ainsi, tous les douze ans à partir de 2022, l'actualisation des tarifs, des secteurs d'évaluation et des coefficients de localisation s'effectuera à partir des données relatives aux changements fonciers, aux limites cadastrales, aux loyers pratiqués, dont dispose déjà l'administration fiscale ; tous les douze ans à compter de 2027, l'actualisation, fondée cette fois sur une nouvelle campagne déclarative générale, pourra également modifier les catégories de la nomenclature tarifaire.

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
Reçu en préfecture le 01/04/2021
Affiché le
ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Parmi les nombreuses mesures diverses de cette Loi de Finances, notons également :

- l'article 223, dans l'attente d'une réforme d'ensemble, proroge de deux ans les dispositifs zonés de soutien aux territoires en difficulté qui s'éteignaient en 2020, dont les Zones de Revitalisation Rurale, et, le cas échéant, les compensations correspondantes ;
- l'article 104 allonge de vingt-cinq à vingt-huit ans un dégrèvement de TFNB dont bénéficient les associations foncières pastorales

Enfin, concernant la Taxe de Séjour, l'article 123, prévoit afin de faciliter la campagne de diffusion des tarifs, d'avancer la date de délibération relative à la taxe de séjour du 1er octobre au 1er juillet, pour application l'année suivante.

2.3.3 Evolutions des indicateurs

La Loi de Finances modifie le calcul du potentiel fiscal/financier (PF), de l'effort fiscal (EF) des communes et des EPCI, ainsi que de leurs pendants pour le calcul du FPIC afin de prendre en compte les conséquences de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et de la réduction des bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Cotisation Foncière des Entreprises des établissements industriels.

Le nouveau calcul s'appliquera dès 2022, les indicateurs étant toujours calculés sur les données N-1.

Sans entrer dans le détail des formules, il s'agit de remplacer les ressources perdues par les compensations octroyées :

- le potentiel fiscal/financier intégrera donc les bases résiduelles de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, les bases de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties valorisées au nouveau taux moyen national (communes + département), le coefficient correcteur et la TVA (remplaçant la Taxe d'Habitation sur les Résidences des EPCI). La compensation versée par l'Etat au titre de la réduction des bases des établissements industriels (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de Cotisation Foncière des Entreprises du bloc communal) sera intégrée telle quelle ;
- le raisonnement est le même s'agissant de l'effort fiscal, qui rapporte les produits des impôts « ménages » (dorénavant : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, taxe foncière additionnelle sur les propriétés non bâties, Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) au potentiel fiscal desdits impôts (lui-même corrigé comme ci-dessus).

De telles réformes ne seront pas sans conséquences sur le niveau des indicateurs : afin d'en lisser les effets sur les dotations des communes ou le FPIC, la loi prévoit d'appliquer un correctif de neutralisation total de la réforme en 2022. Celui-ci sera progressivement réduit jusqu'à disparaître en 2028, année où les nouveaux indicateurs s'appliqueront donc pleinement.

Seule exception, le nouveau potentiel fiscal des EPCI s'appliquera dès 2022 au calcul de la dotation d'intercommunalité, il est vrai percluse de garanties en tous genres réduisant déjà fortement le jeu des critères.

Enfin, la formule de calcul du Coefficient d'Intégration Fiscale des EPCI est également corrigée de sorte à prendre en compte le nouveau panier de recettes des intercommunalités et de leurs communes membres (le CIF entre dans le calcul de la dotation d'intercommunalité et dans la répartition du FPIC entre communes et EPCI).

2.3.4 Autres mesures concernant la CCAPV

La Loi de Finances prévoit à son article 242, la possibilité de déroger à la participation maximale du maître d'ouvrage sur les opérations d'investissements. Cette mesure permet aux préfets de déroger, jusqu'au 31 décembre 2021, à la règle de participation minimale de 20 % du maître d'ouvrage pour les projets de rénovation énergétique bénéficiant de subventions dans le cadre de la mission « plan de relance ». Il est conditionné à deux critères : une baisse d'épargne brute de plus de 10 % et la capacité de désendettement (sans qu'un seuil soit précisé). L'évolution de l'épargne brute est appréciée, non sur l'année civile, mais par différence entre le montant de l'exécution au 31 octobre 2019 et celui constaté au 31 octobre 2020.

L'article 251 de la Loi de Finances précise l'automatisation du FCTVA. Cette réforme, votée en loi de finances pour 2018, consiste à automatiser le versement du FCTVA (6,5 milliards d'euros) en s'appuyant sur la comptabilité. Sa mise en œuvre, prévue pour 2019, a déjà été repoussée deux fois du fait de la complexité technique du projet, mais aussi en raison des ajustements d'assiette recherchés par l'Etat pour compenser des surcoûts estimés à 113 millions d'euros en moyenne sur la période 2015-2018. L'article 251 de cette nouvelle Loi de Finances présente deux avancées dans cette réforme. Tout d'abord, l'assiette du FCTVA est reprécisée : il s'agit, de manière générale, de toutes les dépenses d'investissement et de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, voirie, entretien des

réseaux et des prestations relevant de l'informatique en nuage. L'article dresse également la liste des dépenses non éligibles à l'automatisation et pour lesquelles une déclaration restera nécessaire est confirmé : dès 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA en N pour N Communes Alpes Provence Verdon. L'exposé des motifs de l'article précise qu'elle sera maintenue, de sorte à appréhender concrètement les éventuels surcoûts, et à la correction d'assiette pour les compenser, avant l'extension aux autres régimes des bénéficiaires en N+1 et à 2023 pour les bénéficiaires en N+2.

L'article 253 traite de la modification des règles de répartition de la DETR. Les crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (1 milliard d'euros en autorisations d'engagement [AE] et 888 millions d'euros en crédits de paiement [CP]) sont répartis en enveloppes départementales selon des critères de taille démographique et de potentiel financier des communes et EPCI éligibles ; ces enveloppes départementales sont ensuite distribuées par le préfet. En 2019, 33 911 communes étaient éligibles. Cette disposition vise à substituer, dans la détermination des enveloppes départementales, le critère de population totale des EPCI éligibles (25 % de la répartition) à celui de la population des seules communes peu denses ou très peu denses au sens de l'Insee appartenant à ces EPCI. Et ce, de sorte à exclure la population des communes urbaines et, ainsi, à cibler davantage la dotation vers les territoires ruraux. L'encadrement de l'évolution des enveloppes départementales est resserré afin de mieux lisser dans le temps les effets de ce changement.

Pour la première fois depuis sa création, aucune modification n'est apportée au FPIC en 2021, qu'il s'agisse des règles de calcul ou des montants qui sont donc figés respectivement à 350 millions et 1 milliard d'euros

Sources : Formation PLF 2021 Cabinet Michel Klopfer ; La Gazette des Communes

2.3.5 Coefficient 2021 de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé en fonction de l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé sur un an, ressort à +0,2%, ce sera donc le taux d'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...).

2.4 Le contexte du budget 2021

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire et économique exceptionnelle, et dans le contexte des 3 premières années de fonctionnement de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, force est de constater que les décisions des élus prises en 2020, se traduisent par un net rétablissement de la situation financière de l'intercommunalité.

Le résultat net de l'exercice au budget principal est excédentaire de 549 820€ soit le meilleur résultat obtenu depuis la création de la CCAPV en 2017. Il permet de dégager une CAF brute à même de couvrir le remboursement du capital de la dette en mobilisant à cet effet seulement 38% de son produit. Cette CAF brute permet également de couvrir les investissements liés à la GEMAPI mais aussi les investissements récurrents de la CCAPV.

Si les postulats de bonne gestion sont atteints, l'exécution de budget 2021 devra permettre de les consolider tout en augmentant le taux d'épargne brute de la collectivité.

L'élaboration du budget 2021 intègre une augmentation des charges de personnels en raison du lancement de nombreuses nouvelles opérations nécessitant une ingénierie interne (SCOT, Petites Villes de Demain, Collecte des encombrants, animation Natura 2000, médiateurs numériques) mais aussi plusieurs recrutements jusqu'alors reportés mais dont la nécessité s'avère indispensable sur la gestion quotidienne (assistant informatique, SPANC, gestionnaire LEADER). Ces postes font d'ailleurs l'objet de financements divers couvrant jusqu'à 100% des charges sur certains postes comme Natura2000 ou encore les deux postes de médiateurs numériques.

Ce budget 2021 se veut également réellement prudent sur les recettes de la collectivité dans le contexte économique et sanitaire incertain. Il n'intègre aucune augmentation des taux de fiscalité locale.

L'exercice de la compétence GEMAPI nécessite cependant un ajustement du produit de la taxe associée. Celui-ci atteint presque en 2021 les limites fixées légalement et justifie d'autant la motion prise par le conseil communautaire pour interpeller la représentation nationale sur les enjeux du financement de cette compétence pour les territoires faiblement peuplés.

Les efforts sur le fonctionnement permettent de dégager une capacité d'investissement à même de conduire un programme 2021 conforme aux engagements, mais également d'assurer un entretien et un renouvellement efficace du patrimoine communautaire. Les autorisations de programme instituées en 2020 sont ajustées à cet effet et permettent de garantir une visibilité pluriannuelle sur les capacités d'investissements communautaires. En parallèle ce budget 2021 intègre deux mécanismes de solidarité :

-Le maintien d'une enveloppe de 100 000 € dédiée au versement de la dotation de solidarité communautaire aux Communes,

-La création d'un dispositif de fonds de concours abondé à raison de 100 000 € par an

3.1 – BUDGET PRINCIPAL**3.1.1 – VUE GLOBALE**

La section de fonctionnement du budget 2021 s'équilibre à hauteur de 16 172 048.47 €. Elle projette un résultat net d'exercice de 497 527 €.

Un virement à la section de fonctionnement à hauteur de 1 349 696.08 € est inscrit à ce budget 2021

La section d'investissement du budget 2021 s'équilibre à hauteur de 5 145 771.94 €.

La Caf brute prévisionnelle du budget 2021 s'établit à 1 284 382 €.

Dans ces conditions d'exécution, seulement 46 % de la CAF brute serait mobilisée pour le remboursement des annuités du capital des emprunts.

La Caf nette 2021 permet ainsi à minima le financement intégral des investissements liés à la GEMAPI ainsi que des investissements récurrents pour le renouvellement du matériel, dont le parc informatique, l'entretien du patrimoine et l'équipement des services.

La section d'investissement du budget principal prévoit seulement la réalisation d'un emprunt de 136 000 € pour 2021, affecté au reste à charge de l'opération de la salle multi activités de Barrême. Dans ces conditions d'exécution, la capacité de désendettement s'établirait autour de 5 années.

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 177 345	13 845 678	14 588 485	14 574 223	15 319 880
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 959 674	14 219 632	14 302 971	14 024 403	14 822 352
Résultat de l'année	-782 329	-373 954	285 513	549 820	497 528
Report N-1	894 642	894 642	302 350	302 350	852 170
Résultat y compris Report	112 313	520 688	587 863	852 170	1 349 698
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	347 427	769 952	1 222 730	1 403 529	1 284 382
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	623 482	621 472	594 044	532 691	594 684
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-276 055	148 480	628 686	870 838	689 698

% Remboursement CAF par la dette	179%	81%	49%	38%	46%
----------------------------------	------	-----	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	6 604	6 604	7 814	6 014	6 591
Désendettement année CAF	19 ans	8 ans 6 mois	6 ans et 5 mois	4 ans 4 mois	5 ans et 2 mois

3.1.2 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.2.1 – Les principales dépenses de fonctionnement

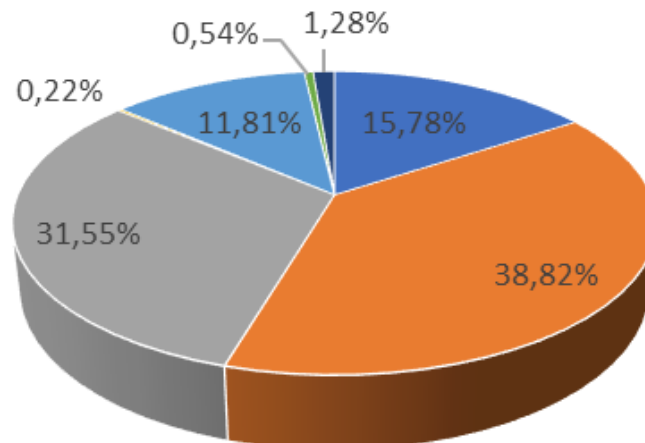
Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Chapitres	Libellés	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
11	Charges à caractère général	2 244 650,00 €	1 686 949,59 €	2 106 377,30 €	1 868 087,97 €	2 177 715,18 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 883 435,00 €	4 828 602,54 €	4 902 815,00 €	4 851 318,08 €	5 356 669,52 €
14	Atténuations de produits	4 311 269,00 €	4 311 187,85 €	4 318 513,00 €	4 302 077,24 €	4 353 031,51 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	19 399,23 €		33 737,95 €		30 100,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 135 753,31 €	1 135 753,31 €	1 068 358,00 €	1 068 352,32 €	1 024 182,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 566 011,00 €	1 524 863,47 €	1 512 593,00 €	1 367 485,91 €	1 630 090,18 €
66	Charges financières	240 434,00 €	240 429,49 €	75 664,10 €	59 021,95 €	74 548,00 €
67	Charges exceptionnelles	311 511,00 €	244 633,98 €	268 000,00 €	207 205,18 €	176 016,00 €
68	Dotations aux provisions	247 212,00 €	247 212,00 €	204 093,00 €	72 854,88 €	
043	Opération Ordre intérieur de la section				228 000,00 €	
Sous total		14 959 674,54 €	14 219 632,23 €	14 490 151,35 €	14 024 403,53 €	14 822 352,39 €
023	Virement à la section d'investissement	112 313,00 €		504 924,25 €		1 349 696,08 €
Total		15 071 987,54 €	14 219 632,23 €	14 995 075,60 €	14 024 403,53 €	16 172 048,47 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Dépenses imprévues de fonctionnement
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Les charges à caractère général (chap. 011)

Sur ce chapitre, le montant provisionné au BP 2021 connaît une augmentation de 71 000 €, soit 3% par rapport au BP 2020, alors même que de nouveaux services sont déployés tel le centre de loisirs de Barrême, le nouveau site Natura 2000 du Grand Coyer, le programme du projet alimentaire de Territoire, la Charte Forestière ou encore la labellisation Pays d'Art et d'Histoire. Un effort important est ainsi réalisé au sein de chaque service sur les postes d'achats, mais également sur les études et prestations pour tenir ce poste budgétaire. Ces efforts nécessiteront un souci constant d'optimisation de toutes les actions et missions des services.

Parmi les charges provisionnées à ce chapitre, on retrouve notamment les postes

- 92 902 € pour les fluides : eau, électricité, combustibles, carburant

- 333 490 € pour les achats dont 56 150 € de fournitures de produits d'entretien et petits équipements, pour les travaux en régie, l'entretien des véhicules, les crèches et les centres de loisirs, 41 680 € de fournitures administratives pour la cantine de Thorame Haute ou encore 29 700 € de fournitures administratives pour les centres de loisirs, le siège et les annexes ainsi que les Maisons de Services au Public, 11 000 € de fournitures scolaires pour les écoles du services communs, 20 775 € d'achats de livres pour le réseau de lecture publique.

- 330 756 € pour les dépenses liées aux contrats dont 103 620 € de locations immobilières et mobilières, 105 136 € de maintenance et contrôle y compris le parc informatique et les équipements TNT, 19 000 € d'assurances, ou encore 103 000 € de frais d'entretien des sentiers.

- 188 680 € pour les frais d'études et recherches dont 45 000€ sur le tourisme, 71 000 € sur les opérations sources et 23 000 € sur l'environnement (Risques naturels, Natura 2000), 10 000 € pour les prestations en lien avec la charte forestière, ou encore 15 000 € pour le Pays d'Art et d'Histoire.

- 265 469 € pour les prestations de services dont 20 000€ pour les prestations d'interventions musicales dans les écoles, 5 500 € pour l'animation des médiathèques, 11 700 € pour les centres de loisirs et le service commun des écoles, 56 835 € pour les actions sur le pastoralisme et le projet alimentaire de territoire, 18 996 € pour les interventions informatiques dans les MSAP, 10 000 € pour les opérations sources, 35 720 € pour le tourisme dont l'accompagnement à la nouvelle structuration juridique, 21 628 € pour la téléphonie et l'informatique...

- 84 000 € pour les frais d'affranchissement, d'internet et de téléphonie,

- 36 300 € pour les prestations de repas des crèches et du service commun des écoles,

- 30 000 € pour les formations du personnel

- 110 400 € d'honoraires et de frais d'actes et de contentieux, dont 82 600 € pour les dossiers contentieux en cours ou probables et 27 800 € pour les frais d'acte du service urbanisme.

- 70 300 € provisionnés pour les frais de déplacements,

- 343 439 € de contributions versées au SMIAGE SMAB et PNRV au titre du fonctionnement 2021 dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Les charges de personnel (chap. 012)

Sur 2021, une enveloppe de 5 356 669.52 € est inscrite. Elle représente une augmentation de 453 854 € par rapport au prévisionnel 2020. Cette situation est la transcription des décisions des instances communautaires mais ces dépenses nouvelles sont en grande partie compensée par des recettes même si elles ne seront pas toutes encaissées en année n.

Augmentation des charges de personnels - BP 2021

	Coût induit au chapitre 012	Prise en charge par les partenaires financiers	Prise en charge par le budget annexe correspondant	Décisions
Provision de 1% pour évolution carrière agent - GVT	45 000,00			vote BP 2021
Provision remplacement congés maladie	15 000,00			vote BP 2021
Redéploiement en année pleine recrutements 2020	26 900,11			CC du 15/09/20

1 ETP chargé de mission Natura 2000	36 202,62	100,00%		CC 17/02/20
1 ETP animateur gestionnaire fonds Leader	32 149,35	100,00%		CC 09/02/21
1,5 ETP agents technique collecte encombrants	33 877,32		100,00%	CC 17/11/20
2 ETP ambassadeurs du tri	29 069,58		100,00%	Commission 04/11/20
2 ETP chefs de projets petites villes de demain	65 258,99	87,50%		CC 30/03/21
1 ETP attaché du patrimoine sur Pays Art et Histoire	45 264,30	90,00%		CC 17/11/20
2 ETP médiateurs numériques	42 040,69	100,00%		vote BP 2021
1 poste de direction du multisites Barrême/St André	11 007,50			CC 15/12/20
1 ETP chargé de mission SCOT	24 812,38			CC 17/11/20
1 ETP intervenant musical en milieu scolaire	9 589,12			Commission 09/11/20
1 ETP assistant informatique	25 995,97			non remplacé depuis 2019
0,5 ETP crèche castellane extension capacité	15 050,33			CC 15/12/20
TOTAL	457 218,26			

Malgré cette augmentation de charges, la prévision du ratio théorique des charges de personnel sur les dépenses réelles d'investissement restera de 0.36, soit inférieur à l'an dernier.

Reversements aux communes (chap. 014)

La somme inscrite à ce chapitre correspond au montant des attributions de compensation 2021 (4 141 788,70€). Ils prennent également en compte une régularisation des Ac provisoires 2020, suite aux transferts liés aux compétences bibliothèques et accueils collectifs de mineurs, pour un solde de 5 592,81€. Ce chapitre intègre également le reversement des redevances de ski de fonds aux gestionnaires des sites nordiques (56 000 €), ainsi que le reversement prévisionnel au titre du FPIC provisionné à l'identique de 2020. Enfin il est prévu à ce chapitre en 2020, une enveloppe de 100 002 € dédiée au versement de la dotation de solidarité communautaire aux Communes.

Les dépenses imprévues de fonctionnement (chap. 042)

30 100 € sont inscrits à ce chapitre pour d'éventuelles dépenses imprévues.

Les dotations aux amortissements (chap. 042)

Ce chapitre retrace des écritures d'ordre qui constituent une recette équivalente en section d'investissement ainsi que les frais liés au réaménagement des emprunts en cours.

Les autres charges de gestion (chap. 65)

Ce chapitre comprend, outre les provisions pour admissions en non-valeur (3 000 €), les provisions suivantes :

- 101 678 € pour les indemnités versées aux élus sur la base d'un maintien des niveaux d'indemnités 2020 et sur un même nombre de Vice-Présidences.
- 366 379 € de subventions aux associations, soit une enveloppe maintenue à son niveau de projection de 2020, mais additionnée de 68 000 € basculant d'adhésion en subvention pour Arts et Culture ainsi que la Plateforme d'Initiative
- 619 721 € de subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal avec un versement intégral sur l'exercice comptable.
- 414 250 € de participation au Syndicat Mixte du Val d'Allos,
- 35 700 € de reversement de la part additionnelle de la taxe de séjour au Département,
- 89 361 € de divers dont 56 889 € correspondant aux brevets et licences informatiques, 2 726 € pour la participation à l'opération Centre bourg de Castellane ou encore 29 746€ de reversements au titre des contrats d'économie d'énergie via le dispositif TEPCV)

Enveloppe maximale allouée aux subventions aux associations (hors OTI) = 366 379 €

L'attribution de ces subventions est déléguée au bureau communautaire sur propositions de la commission Finances.

Les charges financières (chap. 66)

Les charges financières 2021 d'un montant de 74 548 € correspondent aux intérêts des emprunts en cours (67 948 €) aux Intérêts courus non échus (5 000 €) et aux intérêts de la ligne de trésorerie (1 600 €).

D'éventuelles renégociations supplémentaires d'anciens emprunts seront étudiées en 2021.

Les charges exceptionnelles (chap. 67)

Ce chapitre comprend notamment les provisions suivantes :

- Le versement à la régie Secrets de Fabriques pour 120 000 €,
- La participation versée au délégataire des infrastructures numériques pour 51 000€
- Des annulations de titre pour les exercices antérieurs et des reversements de surplus de subventions.

3.1.2.2 – Les principales recettes de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Chapitres	Libellés	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges	58 580,00 €	74 954,40 €	57 000,00 €	143 841,44 €	228 442,00 €
042	Opération d'ordre entre sections	239 058,26 €	239 058,26 €	244 764,12 €	215 564,00 €	230 327,42 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 916 392,00 €	1 935 993,08 €	1 967 874,59 €	1 818 133,53 €	2 208 228,33 €
73	Impôts et taxes	9 928 712,00 €	9 732 110,21 €	10 495 758,00 €	10 358 956,67 €	10 598 072,58 €
74	Dotations, subventions et participations	1 915 103,00 €	1 793 410,70 €	1 768 982,03 €	1 825 699,56 €	2 000 840,39 €
75	Autres produits de gestion courante	46 500,00 €	47 429,86 €	53 813,00 €	43 490,74 €	40 658,00 €
76	Produits financiers	0,00 €				
77	Produits exceptionnels	73 000,00 €	22 721,22 €	70 653,00 €	131 655,11 €	13 310,81 €
78	Reprise sur provision			33 881,00 €	36 881,56 €	
Sous total		14 177 345,26 €	13 845 677,73 €	14 692 725,74 €	14 574 222,61 €	15 319 879,53 €
002	Solde d'exécution reporté	894 642,28 €		297 324,92 €		852 168,94 €
				5 024,94 €		
Total		15 071 987,54 €	13 845 677,73 €	14 995 075,60 €	14 574 222,61 €	16 172 048,47 €

Atténuations de produits (chap. 013)

Ce chapitre provisionne les remboursements sur les rémunérations du personnel lors des arrêts de travail et le versement du fonds national de compensation du supplément familial de traitement. Il est établi à hauteur de 228 442 € pour l'année 2021 au regard des situations individuelles concernées et des régularisations en cours.

Opérations d'ordre entre sections (chap. 042)

Ecritures d'ordre qui constituent une dépense équivalente en section d'investissement.

Produit des services (chap. 70) -

Ces recettes sont prévues en nette augmentation en 2021, principalement en raison de l'augmentation de la part des refacturations aux communes des services communs et des mises à disposition de personnel.

Elles correspondent principalement aux produits des services tels que :

- les recettes des forfaits des espaces nordiques pour 61 500 €
- les réservations crèches pour 116 600 €
- les inscriptions aux centres de loisirs, activités périscolaire et cantine pour 58 350 €
- les remboursements des prestations de personnel des budgets annexes OM et SPANC pour 688 541 €
- les remboursements par les communes des services communs et mises à disposition pour 1 005 853 €
- les remboursements du service Administration du Droit des Sols pour 141 317 €
- les remboursements des emplois « Petites villes de demain » par les 3 communes pour 9 830 €
- Les remboursements des charges liées aux bibliothèques et aux centres de loisirs au titre de l'année 2019 pour 112 036 €
- d'autres remboursements divers (Pays gourmand, médiathèques et écoles de musiques, charges diverses de Ratéry, participations aux frais de chauffage de la Maison de Pays de Beauvezer, participations de la régie Secrets de Fabriques ...)

Impôts et taxes (chap. 73)

Chapitre 73 - Impôts et Taxes	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Taxes foncières, CFE	7 711 851,00 €	7 756 263,00 €	7 936 000,00 €	7 832 954,00 €	5 150 000,00 €
Fraction TVA (compensation Taxe d'Habitation)					2 750 000,00 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises CVAE	395 983,00 €	395 983,00 €	400 720,00 €	421 222,00 €	421 230,00 €
Taxe sur les surfaces commerciales	81 582,00 €	92 293,00 €	93 216,00 €	96 356,00 €	92 400,00 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau IFER	397 925,00 €	410 172,00 €	414 274,00 €	400 855,00 €	415 000,00 €
Taxes de séjours	270 000,00 €	301 778,00 €	330 000,00 €	357 702,77 €	300 000,00 €
Attribution de compensation	260 665,00 €	58 153,00 €			
FNGIR	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 817,00 €	19 812,00 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes FPIC	227 891,00 €	271 083,00 €	313 731,00 €	315 072,00 €	315 100,00 €
Taxe GEMAPI	224 806,00 €	224 904,00 €	638 000,00 €	638 238,00 €	879 530,58 €
Taxe sur les Remontées Mécaniques	295 000,00 €	201 665,00 €	350 000,00 €	267 746,90 €	255 000,00 €
Autres impôts				8 993,00 €	
TOTAL Chapitre 73	9 885 520,00 €	9 732 111,00 €	10 495 758,00 €	10 358 956,67 €	10 598 072,58 €

Faute d'avoir reçu au moment de l'élaboration de ce budget l'état 1259 transmis par les services de l'Etat., le produit des taxes a été établi sur la base des données 2020 en intégrant les informations de la loi de finances et l'augmentation des bases à 0.2%.

Les produits prévisionnels issus de la CVAE, de la TASCOT ou encore de l'IFER ainsi que le montant du FNGIR et du FPIC ont été reconduits quasiment à l'identique.

Ce chapitre 73 intègre également pour 879 530.58 € le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), dont le montant est fixé pour couvrir exactement les charges prévisionnelles 2021 de ladite compétence, tout en restant en deçà du plafond fixé à 40€ par habitant (population DGF)

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
SMIAGE	111 913,00 €		111 913,00 €
PNRV	183 864,00 €	467 091,00 €	650 955,00 €
ASSE BLEONE	47 662,58 €	69 000,00 €	116 662,58 €
Total	343 439,58 €	536 091,00 €	879 530,58 €
		Produit GEMAPI 2021	879 530,58 €
		Population DGF	23 762
		€/hab	37.01 €

Les produits de la taxe de séjour incluent également les 10% de la part additionnelle du Département et sont donc majorés en conséquence. Enfin le produit 2021 de la taxe sur les remontées mécaniques est établi sur la prévision d'encaissement du solde de la saison 2019/2020 et sur une compensation de l'Etat provisionnée de façon prudente sur la saison 2020/2021

Dotations et participations (chap. 74)

Chapitre 74 - Dotations et Participations	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Dotation d'Intercommunalité	203 515,00 €	215 104,00 €	215 104,00 €	224 814,00 €	224 814,00 €
Dotation de Compensation des Groupements	362 599,00 €	351 010,00 €	351 010,00 €	355 970,00 €	355 970,00 €
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée FCTVA	610,00 €	1 860,00 €	5 900,00 €	747,00 €	0,00 €
Subventions et participations	1 078 884,00 €	956 882,00 €	949 694,03 €	944 077,54 €	1 169 426,39 €
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle DC RTP	101 796,00 €	96 218,00 €	80 000,00 €	93 283,00 €	96 228,00 €
Fonds Départemental de la TP	40 000,00 €	45 063,00 €	40 000,00 €	29 140,02 €	20 000,00 €
Compensations	126 019,00 €	127 274,00 €	127 274,00 €	134 428,00 €	134 402,00 €
Autres Attributions asques Covid Etat				43 240,00 €	
TOTAL Chapitre 74	1 913 423,00 €	1 793 411,00 €	1 768 982,03 €	1 825 699,56 €	2 000 840,39 €

Ce chapitre reprend prudemment les montants perçus par l'Etat au titre de l'exercice 2020 en intégrant les informations transcrites dans la loi de finances 2021.

Les subventions et participations augmentent par contre de 220 000 €, principalement en corrélation avec le financement de plusieurs emplois créés, et bien que l'encaissement de certaines de ces aides ne s'effectue qu'en année n+1.

Autres produits de gestion courante (chap. 75)

Ce chapitre prévoit les loyers et refacturations de charges pour 40 658 €

Produits Exceptionnels (chap. 77)

Ce chapitre prévoit une subvention exceptionnelle depuis le budget annexe ZAE pour rembourser une avance réalisée à ce budget en 2019.

3.1.3 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

Envoyé en préfecture le 01/04/2021
 Reçu en préfecture le 01/04/2021
 Affiché le
 ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

3.1.3.1 – Les principales recettes d'investissement

Chapitres	Libellés	CA 2019	RAR 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	RAR 2020
040	Opérations d'ordre entre sections	1 135 753,31 €		1 068 358,00 €	1 068 352,32 €	1 024 182,00 €	
041	Opérations Patrimoniales	136 750,96 €		2 313 477,43 €	2 313 477,43 €		
024	Produits cession actif (ordre)			-153,00 €			
10	Affectation résultat	1 544 787,65 €		223 362,66 €	223 362,66 €		
10	FCTVA	217 044,00 €	33 200,00 €	330 025,22 €	36 274,00 €	409 818,97 €	31 985,00 €
13	Subventions d'investissement	395 922,73 €	348 835,00 €	1 511 265,00 €	302 665,01 €	1 324 772,50 €	254 202,90 €
16	Emprunts	76 590,00 €		1 000 000,00 €	1 003 000,00 €	139 000,00 €	
23	Immobilisations en cours (ordre)			52 562,00 €	55 978,66 €		
Sous total		3 506 848,65 €	382 035,00 €	6 498 897,31 €	5 003 110,08 €	2 897 773,47 €	286 187,90 €
001	Solde d'exécution reporté					612 114,49 €	
021	Virement section de fonctionnement			276 924,25 €		1 349 696,08 €	
Total recettes d'investissement		3 506 848,65 €	382 035,00 €	6 775 821,56 €	5 003 110,08 €	4 859 584,04 €	286 187,90 €

Outre les restes à réaliser 2020, sont inscrites sur 2021 les recettes attendues sur les différentes opérations pour 1 578 975.40 € et le FCTVA pour 441 803.97 €.

Le budget 2021 prévoit par ailleurs, pour l'équilibre de sa section d'investissement, un emprunt supplémentaire à hauteur de 136 000 € fléché sur l'aménagement de la salle multi activités de Barrême. Cet emprunt sera réalisé ou non en 2021, selon le niveau d'exécution des différentes opérations inscrites, et en fonction des financements complémentaires éventuels obtenus.

La CCAPV finance ainsi sur fonds propres en 2021, ses investissements récurrents, ainsi que ceux en lien avec la GEMAPI.

Plusieurs projets d'investissements inscrits à ce budget et au précédent s'inscrivent dans la démarche des autorisations de programmes définies à l'article L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dispositif permet d'inscrire au budget en crédits de paiement uniquement la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est à noter enfin le transfert de 4 opérations sur le budget annexe « Immobilier d'entreprises » créé en 2021 à savoir l'Atelier végétal d'Annot, la Maison de Produits de Pays de Castellane, les deux ateliers artisanaux de Castellane ainsi que le bâtiment de Rochecline à Allos. Tous ces sites ont en commun une exploitation à des fins commerciales et généreront des redevances qui couvriront à minima le remboursement des investissements réalisés.

3.1.3.2 – Les principales dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Chapitres	Libellés	CA 2019	RAR 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	RAR 2020
020	Dépenses imprévues d'investissement			31 688,64 €		302 880,00 €	
040	Opérations d'Ordre entre sections	239 058,26 €		244 764,12 €	215 564,00 €	230 327,42 €	
041	Opérations Patrimoniales	136 750,96 €		2 085 477,43 €	2 085 477,43 €		
13	Annulation	4 738,33 €					
16	Remboursements d'emprunts	621 472,77 €		535 044,23 €	534 690,99 €	597 684,00 €	
20 à 27	Dépenses d'investissement	784 011,34 €	255 128,00 €	3 528 577,48 €	1 204 993,51 €	3 599 000,24 €	415 880,28 €
Sous total		1 786 031,66 €	255 128,00 €	6 425 551,90 €	4 040 725,93 €	4 729 891,66 €	415 880,28 €
001	Solde d'exécution reporté			350 269,66 €			
Total dépenses d'investissement		1 786 031,66 €	255 128,00 €	6 775 821,56 €	4 040 725,93 €	4 729 891,66 €	415 880,28 €

Sur 2021, des crédits à hauteur de 186 230 € TTC sont prévus pour couvrir les besoins en financement des investissements récurrents, à savoir :

- Pour 75 619 € d'acquisition et de renouvellement de matériels et logiciels informatiques pour le fonctionnement des services
- Pour 19 950 € d'entretien des bâtiments
- Pour 14 461 € de mobilier des médiathèques
- Pour 18 100 € d'acquisition de matériels, équipements et mobiliers dans les crèches
- Pour 30 100 € d'acquisition de matériels et équipements divers (services techniques, bureaux, sentiers/Natura 2000, Ecole de musique...)
- Pour 28 000 € pour l'acquisition d'un véhicule consacré à l'entretien des sentiers et à la gestion du site Natura 2000

D'autres investissements complémentaires exceptionnels sont prévus au budget primitif à savoir :

- 85 560 € pour la réhabilitation de la STEP du Brec
- 104 701 € de subventions dédiés aux programmes OPAH et Façades et Toitures
- 35 000 € pour le nouveau Projet Alimentaire de Territoire sous réserve de l'obtention des financements correspondants dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'Etat
- Enfin une enveloppe de 110 000€ est constituée cette année pour financer le nouveau dispositif de fonds de concours, auquel s'ajoute un complément de 10 000 € dédié spécifiquement au transfert du camping du Brec à la Commune d'Entrevaux.

Des crédits sont également inscrits à hauteur de 597 684€ pour le remboursement du capital des emprunts et les frais de renégociations (3 000€), incluant le capital à amortir de l'emprunt supplémentaire de 1 000 000€ réalisés sur 2020 ainsi qu'un emprunt supplémentaire de 136 000€ pour la salle multi-activités de Barrême.

Une enveloppe de crédits de 303 880 € pour imprévus est également provisionnée tandis que 156 000 € sont affectés à des travaux divers sur opérations non identifiées.

L'enveloppe globale pour les dépenses d'investissement 2021, intégrant le séquençage des opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme, est ainsi répartie comme suit :

- Restes à réaliser : 415 880,28 €
- Investissements récurrents : 186 230 €
- Autres investissements complémentaires : 345 261 €
- Projets non réalisés en 2020 et nouveaux projets 2021 : 2 911 509,24 €

Sur cette enveloppe prévisionnelle de 2 911 509,24 € :

Les investissements liés à la compétence GEMAPI sont les suivants :

Parc Naturel Régional du Verdon : 467 091 €

- 27 091 € de frais d'étude de danger pour la digue de la Lance à Colmars les Alpes
- 50 000 € de maîtrise d'œuvre pour la digue des Relarguiers à Beauvezer
- 390 000 € de travaux pour la digue des Relarguiers à Beauvezer

Syndicat Mixte Asse Bléone : 69 000 €

- 69 000 € pour les diagnostics initiaux des trois ouvrages de protection prioritaires sur Senez, Barrême et Chaudon-Norante

Détail des autres projets d'investissement du budget 2021, incluant des RAR :

URBANISME

Au niveau de l'urbanisme, sont inscrits au budget 2021 les provisions pour l'ensemble des programmes suivants en cours de réalisation ou d'engagement :

Charges 2021		Recettes 2021	
PLUI	98 360,00 €		
PLU Thorame Haute	54 108,00 €	FCTVA	47 079,48 €
PLU Allos	69 820,00 €	Subventions	9 363,00 €
Carte communale Angles	1 620,00 €	RAR	37 500,00 €
PLU Colmars	56 010,00 €		
Total	279 918,00 €	Total	93 942,48 €
Besoin de financement			185 975,52 €

SCOT

Les crédits sont mobilisés pour un lancement de la procédure du SCOT d'ici avril 2021. Des recherches de financements complémentaires seront effectuées mais les financements sur ces travaux sont désormais limités.

Charges	2021	2022	Total
SCOT	100 000.00 €	150 000.00 €	250 000.00 €
Total charges	100 000.00 €	150 000.00 €	250 000,00 €
Recettes	2021	2022	Total
Etat	25 483.90 €	0,00 €	25 483,00 €
Région	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total recettes	45 483,90 €	€	45 483,90 €
Besoin de financement	54 516,10 €	150 000 €	204 516,10 €

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE D'ENTREVAUX

La rénovation et l'aménagement du Bureau d'Information Touristique d'Entrevaux est une opération programmée en 2019 et non réalisée en 2019 et en 2020, d'où son report intégral (84 000 € TTC) sur l'exercice 2021. Elle bénéficie du soutien financier du Conseil Régional au titre du CRET pour un montant de 21 000 avec une date butoir de dépôt du dossier à février 2022.

Charges	2021	Total
Travaux	19 308,00 €	19 308,00 €
Mobilier	21 380,00 €	21 380,00 €
Signalétique/aménagements extérieurs	11 760,00 €	11 760,00 €
Dispositifs numériques	15 552,00	15 552,00 €
Maîtrise d'œuvre	16 000,00 €	16 000,00 €
Total charges	84 000,00 €	84 000,00 €
Recettes	2021	Total
FCTVA	13 779,36 €	13 79,36 €
Région - CRET	21 000,00 €	21 000,00 €
Total recettes	34 779,36 €	34 779.36 €
Besoin de financement	49 220,64 €	49 220,64 €

MINOTERIE DE LA MURE ARGENS

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

La tranche 2 des travaux de la Minoterie est provisionnée à hauteur de 336 000 € de charges et bénéficie pour son financement de crédits européens et régionaux à hauteur de 190 571 € (les fonds FEADER nécessitent un solde des dépenses avant le 30 juin 2022 avec une éventuelle prorogation d'un an ; la subvention régionale sur des crédits spécifiques nécessite un solde d'opération pour juin 2024)

Cette opération fait l'objet d'une planification dans le cadre d'une autorisation de programme.

Charges	2020	2021	2022	2023	Total
Charges (travaux et MOE)	1 985,89 €	141 096,00 €	192 918,11 €	0,00 €	336 000,00 €
Recettes		2021	2022	2023	Total
Fonds Européen			45 000,00 €	67 000,00 €	112 000,00 €
Région		20 000,00 €	58 571,00 €		78 571,00 €
FCTVA	325,76 €	23 145,39 €	31 810,33 €		55 281,48 €
Total recettes		43 145,39 €	135 381,33 €	67 000,00 €	245 852,48 €
Besoin de financement	1 660,13 €	97 950,61 €	57 536,78 €	- 67 000,00 €	90 147,52 €

SALLE MULTI ACTIVITES DE BARREME

Au titre des investissements, la construction de la salle sportive multi activités de Barrême est projeté en 2021. Un emprunt de 136 000 € est prévu cette année pour l'équilibre de cette opération.

Charges	2021	2022	2023	Total
Travaux	230 000,00 €	526 694,00 €		756 694,00 €
Honoraires	20 000,00 €	26 764,00 €		46 764,00 €
Total charges	250 000,00 €	553 458,00 €		803 458,00 €
Recettes	2021	2022	2023	Total
CRET	166 637,00 €	173 751,00 €		340 388,00 €
DSIL/DETR		156 200,00 €	39 050,00 €	195 250,00 €
FCTVA	41 010,00 €	90 789,25 €		131 799,25 €
Emprunt	136 000,00 €			136 000,00 €
Total recettes	343 647,00 €	420 740,25 €	39 050,00 €	803 437,25 €
Besoin de financement	- 93 647,00 €	132 717,75 €	- 39 050,00 €	20,75€

HALLE DES SPORTS DE SAINT ANDRE LES ALPES

La construction de la halle des sports de Saint André les Alpes fait l'objet d'une planification pluriannuelle dans le cadre d'une autorisation de programme. Cette opération mobilise un financement à hauteur de 72% de la Région, de l'ADEME et surtout du Département. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2021.

Charges	2020	2021	2022	2023	Total
Travaux	77 585,25 €	1 290 000,00 €	1 870 415,75 €		3 238 001,00 €
Honoaires		83 303,00 €	189 454,40 €	137 880,00 €	410 637,40 €
Etude réseau chaleur	9 291,60 €				9 291,60 €
Total dépenses	86 876,85 €	1 373 303,00 €	2 059 870,15 €	137 880,00 €	3 657 930,00 €
Recettes	2020	2021	2022	2023	Total
CD04		850 000,00 €	680 000,00 €	200 000,00 €	1 730 000,00 €
CRET		100 000,00 €	125 125,00 €	87 688,00 €	312 813,00 €
ADEME	5 420,00 €				5 420,00 €
FCTVA	14 251,28 €	225 276,62 €	337 901,10 €	22 617,84 €	600 046,84 €
Total recettes	19 671,28 €	1 175 276,62 €	1 143 026,10 €	310 305,84 €	2 648 279,84 €
Besoin de financement	67 205,57 €	198 026,38 €	916 844,05 €	-172 425,84 €	1 009 650,16 €

TERRAIN MULTISPORTS DE CLUMANC

Charges	2020	2021	Total
Travaux et équipements		93 840.00 €	93 840,00 €
Etudes MOE	2 952 ,00 €	13 272.00 €	16 224,00 €
Total Dépenses	2 952,00 €	107 112,00 €	110 064,00 €
Recettes		2021	Total
CDST		43 240,00 €	43 240,00 €
FCTVA	484,25 €	17 570.65 €	18 054.90 €
Total recettes	484,25 €	60 810,65 €	61 294.90 €
Besoin de financement	2 467,75 €	46 301,35 €	48 769,10 €

La construction du terrain multisports, adossé à une école, sur la commune de Clumanc bénéficie des financements du Département.

TERRAIN MULTISPORTS DE SAINT PIERRE

La construction du terrain multisports, adossé à une école, sur la commune de Saint Pierre représente un investissement total estimé à ce stade à 84 000€. Des financements sont d'ores et déjà acquis au titre de l'Agence National du Sport pour 21 000€.

Charges	2021	2022	Total
Travaux et équipements	74 400,00 €		74 400,00 €
Etudes MOE	9 600,00 €		9 600,00 €
Total Dépenses	84 000,00 €	0,00 €	84 000,00 €
Recettes	2021	2022	Total
ANS	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
FCTVA	13 779.00 €	0,00 €	13 779,00 €
Total recettes	34 779.00 €	0,00 €	34 779,00 €
Besoin de financement	49 221.00 €	0,00 €	49 221.00 €

RATERY

Dans la continuité des travaux déjà réalisés en 2020, il est prévu au budget 2021 de finaliser le paiement de cette tranche de réalisation et d'engager les travaux sur Ratéry pour la mise aux normes de l'assainissement, ainsi que la mise en œuvre d'un système de traitement d'eau potable à partir d'un nouveau captage. Il est prévu par ailleurs en 2021 l'encaissement des financements Européens et Régionaux pour les travaux qui se finalisent.

Charges	2020	2021	2022	Total
Etudes, MOE	10 740,00	9 060.00 €		19 800,00 €
Travaux	76 988,48	85 251.52 €	6 760.00 €	169 000,00 €
Assainissement/AEP/DICI		110 500.00 €		110 500,00 €
Total charges	87 728,48	204 811.52 €	6 760,00 €	299 300,00 €
Recettes		2021	2022	Total
Région		33 760,00 €		33 760,00 €
Europe FEDER		84 400,00 €		84 400,00 €
Total recettes		118 160.00 €		118 160,00 €
Besoin de financement	87 728.48	86 651.52 €	6 760.00 €	181 140,00 €

GYMNASE CASTELLANE

Pour la conclusion de ce programme, outre les restes à réaliser en dépenses et en recettes, des crédits sont mobilisés pour la réalisation du mur d'escalade en 2021 à hauteur de 152 000 € supplémentaires financés par l'Etat et la Région au titre de l'Espace Valléen. La création d'un accès à la toiture du gymnase est également programmée pour un montant de 10 000 €

Charges	2021	Total
Travaux	162 000,00 €	162 000,00 €
Total charges	162 000,00 €	162 000,00 €
Recettes	2021	Total
Etat	24 000,00 €	24 000,00 €
Région	48 000,00 €	48 000,00 €
FCTVA	26 574.48 €	26 574.48 €
Total recettes	98 574,48 €	98 574,48 €
Besoin de financement	63 425.52 €	63 425.52 €

3.2.1 – Ordures Ménagères :

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 286 026	3 220 377	3 274 570	3 458 038	3 702 720
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 632 420	3 021 240	3 780 859	3 746 776	3 776 367
Résultat de l'année	-346 394	199 137	-506 289	-288 738	-73 647
Report N-1	393 248	392 248	591 385	591 385	302 647
Résultat y compris Report	46 854	591 385	85 096	302 647	229 000
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	-166 056	379 205	-331 501	-113 868	40 173
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	109 677	109 677	178 920	178 917	204 778
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	-275 733	269 528	-510 421	-292 785	-164 605

Le budget primitif 2021 intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser 2020. Ce budget traduit les choix faits par les élus fin 2020 notamment en décidant de l'augmentation du produit de la redevance mais aussi en minorant cette augmentation d'une nouvelle ponction prévisionnelle sur le report n-1.

En fonctionnement**Dépenses**

En 2021, l'augmentation des coûts de traitement et la progression nette de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sont atténués par l'augmentation de la part du tri sélectif et un effort supplémentaire sur les charges de fonctionnement, dont l'orientation prise par la commission sur un unique lavage annuel des colonnes.

Les charges de personnel augmentent en prévision de 80 000 €, outre pour prendre en compte l'évolution de carrière des agents, afin d'intégrer les décisions du conseil communautaire sur la création d'1.5 ETP pour assurer l'harmonisation du service de collecte des encombrants à tout le territoire, mais aussi la création de deux postes d'ambassadeurs du tri pour baisser les taux de refus de tri.

Des dépenses imprévues sont chiffrés à hauteur de 100 000 € pour pallier aux éventuelles fluctuations de volume de déchets et de qualité de tri, mais aussi pour anticiper pour partie toute décision éventuelle sur l'harmonisation de la collecte des cartons.

Au chapitre 65, une provision est constituée pour les admissions en non-valeurs en fonction des retours de la Trésorerie.

Enfin, les charges financières du chapitre 66 s'expliquent par la renégociation de trois emprunts décidés par le conseil communautaire fin 2020.

	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
11	Charges à caractère général	1 937 401,07 €	2 109 875,13 €	1 853 609,97 €	2 693 500,00 €	2 584 891,14 €	2 645 006,10 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	813 517,45 €	795 103,71 €	810 988,75 €	591 240,00 €	579 768,19 €	670 000,00 €
14	Atténuations de produits						
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				6 847,61 €		100 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	234 059,44 €	195 296,52 €	246 594,91 €	351 594,00 €	451 096,32 €	261 320,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 994,40 €	9 102,39 €	4 897,06 €	16 174,00 €	16 173,52 €	21 000,00 €
66	Charges financières	58 276,01 €	52 923,47 €	55 426,20 €	68 600,00 €	68 030,49 €	43 041,00 €
67	Charges exceptionnelles	45 658,43 €	37 309,04 €	37 723,25 €	41 000,00 €	34 816,08 €	36 000,00 €
68	Dotations aux provisions	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	
Sous total		3 103 906,80 €	3 211 610,26 €	3 021 240,14 €	3 780 955,61 €	3 746 775,74 €	3 776 367,10 €
023	Virement à la section d'investissement				85 000,00 €		229 000,00 €
Total		3 103 906,80 €	3 211 610,26 €	3 021 240,14 €	3 865 955,61 €	3 746 775,74 €	4 005 367,10 €

Recettes

Les recettes 2021 intègrent l'augmentation du produit de la redevance communautaire du 15 décembre 2020.

Au chapitre 75, la chute des cours de reprise des matériaux recyclables est prise en compte avec un produit prévisionnel minoré par rapport au Compte Administratif 2020.

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2019	BP 2021
013	Atténuations de charges	12 458,35 €	7 898,61 €	7 430,65 €			
042	Opération d'ordre entre sections	97 679,16 €	97 679,16 €	78 525,72 €	83 736,75 €	83 654,89 €	73 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 859 340,13 €	2 909 611,46 €	2 934 988,78 €	2 901 400,00 €	2 929 605,12 €	3 412 720,00 €
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions et participations		26 264,00 €	114,00 €	18 760,00 €	31 349,62 €	
75	Autres produits de gestion courante	244 131,06 €	239 908,40 €	158 286,03 €	170 500,00 €	304 222,37 €	150 000,00 €
76	Produits financiers	6 273,23 €	6 273,23 €	6 273,23 €	5 000,00 €	6 273,23 €	5 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 265,77 €	23 188,17 €	34 758,47 €	71 174,00 €	78 932,75 €	38 000,00 €
78	Reprise sur provisions				24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Sous total		3 225 147,70 €	3 310 823,03 €	3 220 376,88 €	3 274 570,75 €	3 458 037,98 €	3 702 720,00 €
002	Solde d'exécution reporté				591 384,86 €		302 647,10 €
Total		3 225 147,70 €	3 310 823,03 €	3 220 376,88 €	3 865 955,61 €	3 458 037,98 €	4 005 367,10 €

En investissement

En dépenses, outre les 62 031,56 € de « restes à réaliser » correspondant au programme d'acquisitions et d'installations de conteneurs et à la réhabilitation de la décharge de Villars-Colmars, les 1 833 854 € inscrits au budget correspondent également à :

- 350 867 € de crédits supplémentaires pour finaliser les acquisitions et installations de PAV
- 7 000 € de matériels informatique
- 520 000 € pour la réhabilitation de la décharge de Villars Colmars
- 300 000 € de travaux de mises aux normes sur les déchetteries de Castellane, Allos et Barrême
- 170 000 € pour l'acquisition de nouveaux tractopelles ainsi que d'un camion pour la collecte des encombrants
- 50 000 € pour accompagner l'appel à projet « Biodéchets »
- 204 707 € pour le remboursement du capital des emprunts
- 73 000 € pour l'amortissement des subventions (opérations d'ordre)
- 96 248 € de déficit d'investissement reporté.

Chapitres	Libellés		CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	RAR 2020
20	Dépenses imprévues d'investissement						
040	Opérations d'Ordre entre sections	78 525,72 €	78 525,72 €	83 736,75 €	83 654,89 €	73 000,00 €	
41	Opérations Patrimoniales						
13	Annulation						
16	Remboursements d'emprunts	109 681,37 €	109 676,80 €	178 920,00 €	178 917,43 €	204 707,03 €	
20 à 27	Dépenses d'investissement	3 601 378,00 €	1 375 200,45 €	2 285 664,10 €	1 528 191,36 €	1 397 867,22 €	62 031,56 €
Sous total		3 789 585,09 €	1 563 402,97 €	2 548 320,85 €	1 790 763,68 €	1 675 574,25 €	62 031,56 €
001	Solde d'exécution reporté	170 357,63 €				96 248,22 €	
Total dépenses d'investissement		3 959 942,72 €	1 563 402,97 €	2 548 320,85 €	1 790 763,68 €	1 771 822,47 €	62 031,56 €

Chapitres	Libellés	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021
40	Opérations d'ordre entre sections	246 593,46 €	246 594,91 €	351 594,00 €	451 096,32 €	261 417,03 €	
41	Opérations Patrimoniales						
24	Produits cession actif (ordre)						
10	Affectation résultat	44 445,63 €	44 445,63 €	0,00 €			
10	FCTVA	619 000,00 €	77 049,00 €	539 826,00 €	441 297,00 €	231 000,00 €	1 737,00 €
13	Subventions d'investissement	776 403,00 €	130 484,09 €	1 227 087,82 €	577 309,11 €	486 399,00 €	164 941,00 €
16	Emprunts	2 227 647,00 €	1 460 000,00 €	120 000,00 €		459 360,00 €	
23	Immobilisations en cours (ordre)						
Sous total		3 914 089,09 €	1 958 573,63 €	2 238 507,82 €	1 469 702,43 €	1 438 176,03 €	166 678,00 €
21	Virement section de fonctionnement	45 853,63 €		85 000,00 €		229 000,00 €	
001	solde d'exécution reporté			224 813,03 €			
Total recettes d'investissement		3 959 942,72 €	1 958 573,63 €	2 548 320,85 €	1 469 702,43 €	1 667 176,03 €	166 678,00 €

En recettes, 1 833 854 € sont inscrits, incluant 166 678 € de « restes à réaliser », et :

- 231 000 € de FCTVA
- 264 500 € de subventions diverses à percevoir sur le programme d'acquisition et d'installation de colonnes et sur la décharge de Villars Colmars
- 221 899 € de fonds de concours émanant pour partie de de Villars Colmars pour la réhabilitation de la décharge et d'autre part des communes volontaires pour l'installation des nouveaux points de collecte.
- 229 000 € de virement de la section de fonctionnement
- 210 917 € d'amortissement des biens (opérations d'ordre)
- 50 500 € correspondant aux renégociation des emprunts (opération d'ordre).

Sur ce budget 2021 OM, les subventions et participations sont provisionnées avec prudence. Cela nécessite de fait la prévision d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 459 360 € pour couvrir le reste à charge des opérations de mises aux normes des déchetteries (300 000 € si aucune subvention obtenue), 20 760 € sur les acquisitions et aménagements de nouveaux points de collecte, et enfin 138 600 € pour la réhabilitation de la décharge de Villars-Colmars. Cet emprunt ne sera mobilisé qu'en cas de besoin et des demandes de financements non intégrés à ce budget sont d'ores et déjà faites pour en limiter au maximum l'éventuel recours.

3.2.2 – Zone d'activité économique :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement	877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	798 434,81 €	4 081 186,62 €
Dépenses de fonctionnement	877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	520 804,80 €	4 081 186,62 €
Recettes d'investissement	887 392,25 €	318 544,00 €	1 152 726,90 €	313 272,86 €	3 067 016,42 €
Dépenses d'investissement	887 392,25 €	316 353,38 €	1 152 726,90 €	526 272,03 €	3 067 016,42 €

Ce budget fonctionne en stock : les dépenses et recettes de l'exercice en section de fonctionnement viennent alimenter la valeur du stock de terrains à la hausse ou à la baisse. Les écritures de la section d'investissement ne font que retracer l'évolution de la valeur du stock entre le début et la fin de l'exercice.

Les crédits inscrits sur 2021 en dépenses prévoient la réalisation de la tranche 1 et de la tranche 2 d'aménagement de la zone d'activités de Villars Colmars, la Préfète s'étant engagée sur une réponse positive au titre de la deuxième demande de financement sollicitée par la Communauté de Communes. Les dépenses s'affichent ainsi à hauteur de 1 230 744 €, auxquels s'ajoutent pour 2 095 € les charges financières liés à l'emprunt de 156 460 € réalisé en 2019.

Chapitres	Libellés	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
11	Charges à caractère général	851 314,00 €	303 804,50 €	799 950,00 €		
12	Charges de personnel et frais assimilés					
14	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues de fonctionnement					
042	Opérations d'ordre entre section	24 563,00 €	24 562,75 €	313 272,00 €	313 271,96 €	1 597 257,81 €
65	Autres charges de gestion courante			1,00 €		1,00 €
66	Charges financières	1 136,00 €	1 136,00 €	4 995,00 €	2 256,93 €	2 095,00 €
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions					
Sous total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	519 434,80 €	2 830 097,81 €
023	Virement à la section d'investissement					1 251 088,81
Total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	519 434,80 €	4 081 186,62 €

Les recettes prévisionnelles de ce budget annexe sont assurées par le versement des soldes de subventions attendus pour un montant total de 563 158€ ainsi que par la vente prévisionnelle des lots pour un montant de 627 600 €. Le report de l'excédent de 2020 est également inscrit pour un montant de 60 330,21€.

Chapitres	Libellés	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
013	Atténuations de charges					
042	Opération d'ordre entre sections	877 013,00 €	313 271,96 €	1 118 218,00 €	519 434,81 €	2 830 097,81 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					627 600,00 €
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante		16 231,29 €			
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels				279 000,00 €	563 158,60 €
Sous total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	798 434,81 €	4 020 856,41 €
002	Solde d'exécution reporté					60 330,21
Total		877 013,00 €	329 503,25 €	1 118 218,00 €	798 434,81 €	4 081 186,62 €

Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020	BP 2021
40	Opérations d'ordre entre sections	313 272,00 €	313 271,96 €	1 597 257,81 €
41	Opérations Patrimoniales			
24	Produits cession actif (ordre)			
10	Affectation résultat	0,90 €	0,90 €	218 669,80 €
10	FCTVA			
13	Subventions d'investissement	364 400,00 €		
16	Emprunts	475 054,00 €		
23	Immobilisations en cours (ordre)			
Sous total		1 152 726,90 €	313 272,86 €	1 815 927,61 €
021	Virement section de fonctionnement			1 251 088,81 €
001	solde d'exécution reporté			
Total recettes d'investissement		1 152 726,90 €	313 272,86 €	3 067 016,42 €
Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020	BP 2021
20	Dépenses imprévues d'investissement			
040	Opérations d'Ordre entre sections	1 118 218,00 €	519 434,81 €	2 830 097,81 €
41	Opérations Patrimoniales			
13	Annulation			
16	Remboursements d'emprunts	28 838,27 €	6 837,22 €	18 248,81 €
20 à 27	Dépenses d'investissement			
Sous total		1 147 056,27 €	526 272,03 €	2 848 346,62 €
001	Solde d'exécution reporté	5 670,63 €		218 669,80 €
Total dépenses d'investissement		1 152 726,90 €	526 272,03 €	3 067 016,42 €

3.2.3 – SPANC :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement	20 459,00 €	12 422,57 €	49 547,61 €	9 980,00 €	43 186,53 €
Dépenses de fonctionnement	20 459,00 €	13 068,98 €	49 547,61 €	11 388,93 €	43 186,53 €
Recettes d'investissement	2 121,00 €	394,57 €	3 121,00 €	691,21 €	3 593,30 €
Dépenses d'investissement	2 121,00 €		3 121,00 €		3 593,30 €

Le budget primitif 2021 intègre les résultats 2020 et prévoit le recrutement d'un technicien SPANC à l'échéance de mai 2021.

Les tarifs des contrôles uniformisés à l'ensemble du territoire, hormis la commune d'Entrevaux engagée dans une Délégation de Service Public, génèrent des recettes permettant de couvrir l'intégralité des charges de ce budget annexe,

sur la base d'environ 300 contrôles par an réalisés par le technicien. Cet équilibre sera précaire en 2021 selon le besoin de formation du technicien recruté et le délai d'opérationnalité pour sa prise de fonction.

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
11	Charges à caractère général	12 812,92 €	11 183,60 €	5 248,21 €	13 100,00 €	2 925,40 €	10 405,44 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	12 357,41 €	6 949,20 €	7 126,20 €	33 347,61 €	7 772,32 €	31 000,00 €
14	Atténuations de produits						
022	Dépenses imprévues de fonctionnement				1 100,00 €		0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section		1 257,34 €	694,57 €	692,58 €	691,21 €	781,09 €
65	Autres charges de gestion courante		120,00 €		500,00 €		500,00 €
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles				500,00 €		500,00 €
68	Dotations aux provisions						
Sous total		25 170,33 €	19 510,14 €	13 068,98 €	49 240,19 €	11 388,93 €	43 186,53 €
Total							

Chapitres	Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2020
013	Atténuations de charges						
042	Opération d'ordre entre sections						
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 920,00 €	16 526,00 €	11 728,00 €	44 952,15 €	9 980,00 €	40 000,00 €
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions et participations	7 140,00 €	2 336,00 €				
75	Autres produits de gestion courante						
76	Produits financiers		20,00 €				
77	Produits exceptionnels						
Sous total		24 060,00 €	18 882,00 €	11 728,00 €	44 952,15 €	9 980,00 €	40 000,00 €
002	Solde d'exécution reporté				4 595,46 €		3 186,53 €
Total		24 060,00 €	18 882,00 €	11 728,00 €	49 547,61 €	9 980,00 €	43 186,53 €

En investissement au budget 2021 est inscrite une provision de 3 021 € pour équiper informatiquement et techniquement le contrôleur, ainsi qu'une provision pour du mobilier de bureau.

Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020	BP 2021
40	Opérations d'ordre entre sections	692,58 €	691,21	Envoyé en préfecture le 01/04/2021 Reçu en préfecture le 01/04/2021 Affiché le ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF
41	Opérations Patrimoniales			
24	Produits cession actif (ordre)			
10	Affectation résultat			
10	FCTVA			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts			
23	Immobilisations en cours (ordre)			
Sous total		692,58 €	691,21 €	781,09 €
21	Virement section de fonctionnement	347,42 €		
001	solde d'exécution reporté	2 121,00 €		2 812,21 €
Total recettes d'investissement		3 161,00 €	691,21 €	3 593,30 €
Chapitres	Libellés	BP 2020	CA 2020	BP 2020
20	Dépenses imprévues d'investissement			
040	Opérations d'Ordre entre sections			
41	Opérations Patrimoniales			
13	Annulation			
16	Remboursements d'emprunts			
20 à 27	Dépenses d'investissement	3 121,00 €		3 593,30 €
Sous total		3 121,00 €	0,00 €	3 593,30 €
001	Solde d'exécution reporté			
Total dépenses d'investissement		3 121,00 €	0,00 €	3 593,30 €

3.2.4 – Immobilier d'Entreprises

Ce nouveau budget créé par délibération du conseil communautaire en date du 9 février 2021, s'inscrit dans le cadre de la compétence « Développement économique » de la Communauté de Communes ALPES-PROVENCE-VERDON, Sources de Lumières.

Les collectivités peuvent en effet créer des budgets annexes pour établir le coût réel d'un service et s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité dudit budget. Ledit budget, assujéti au régime réel de la TVA et à la nomenclature budgétaire M14, vise à acheter ou construire, aménager et gérer un certain nombre de biens immobiliers destinés à permettre l'implantation et le développement d'activités économiques sur le territoire. Plusieurs projets de cette nature sont d'ores et déjà engagés pour des bâtiments dont l'usage, confiée ensuite à une gestion privée, ou la vente doivent permettre de générer des recettes à même de financer les investissements réalisés, déduction faite des aides financières mobilisées.

Sont inscrits dans ce budget 2021, les opérations suivantes :

- les travaux et la mise location de la maison de Produits de Pays de Castellane,
- les travaux et la location des ateliers artisanaux de Castellane,
- les travaux et la location de l'atelier de la Châtaigne d'Annot,
- l'acquisition, les travaux et la mise en exploitation du site d'hébergement touristique de Rochecline

Chapitres	Libellés	BP 2021
11	Charges à caractère général	3 020,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	
14	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	
042	Opérations d'ordre entre section	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	830,00 €
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions	
043	Opération Ordre intérieur de la section	
Sous total		3 850,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 650,00 €
Total		7 500,00 €

En dépenses de fonctionnement sont provisionnés charges financières en lien avec les emprunts associés ainsi que quelques provisions pour l'eau et l'électricité avant la mise en gestion des équipements.

Chapitres	Libellés	BP 2021
013	Atténuations de charges	
042	Opération d'ordre entre sections	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions et participations	
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprise sur provision	
Sous total		7 500,00 €
002	Solde d'exécution reporté	
Total		7 500,00 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget prévoient la perception de quelques loyers en 2021, principalement sur la Maison de Produits de Pays de Castellane.

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Chapitres	Libellés	BP 2021
042	Opérations d'ordre entre sections	
041	Opérations Patrimoniales	
024	Produits cession actif (ordre)	
10	Affectation résultat	
10	FCTVA	
13	Subventions d'investissement	1 425 909,65 €
16	Emprunts	1 077 267,30
23	Immobilisations en cours (ordre)	
Sous total		2 503 176,95 €
021	Virement section de fonctionnement	3 650,00 €
Total recettes d'investissement		2 506 826,95 €

En terme de recettes d'investissement, ce budget intègre les subventions mobilisées sur ces opérations ainsi qu'un emprunt d'équilibre projeté à hauteur de 1 077 268 € pour équilibrer ces opérations. Il sera ajusté en fonction de la réalité des exécutions et de la mobilisation éventuelle de subventions complémentaires.

Chapitres	Libellés	BP 2021
10	Taxe Aménagement	2 548,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	
040	Opérations d'Ordre entre sections	
041	Opérations Patrimoniales	
13	Annulation	
16	Remboursements d'emprunts	7 050,00 €
20 à 27	Dépenses d'investissement	2 497 228,95 €
Sous total		2 506 826,95 €
001	Solde d'exécution reporté	
Total dépenses d'investissement		2 506 826,95 €

Charges	Avant 2021	2021	Total
Travaux d'aménagement	175 058,64 €	236 624,74 €	411 683,38 €
Travaux de façade		61 177,00 €	61 177,00 €
Fournitures non prévu initialement		25 000,00 €	25 000,00 €
Taxe d'aménagement		1 223,00 €	1 223,00 €
Total charges	175 058,64 €	324 024,74 €	499 083,38 €

Recettes	Avant 2021	2021	Total
Etat DETR	23 633,10 €	55 144,00 €	78 777,10 €
Région		110 000,00 €	110 000,00 €
POIA		110 000,00 €	110 000,00 €
Département Façade		28 911,00 €	28 911,00 €
Emprunt	69 139,00 €		69 139,00 €
Total recettes	92 772,10 €	304 055,00 €	396 827,10 €
Besoin de financement	82 286,54 €	19 969,74 €	102 256,28 €

Ateliers artisanaux de Castellane

Charges	Avant 2021	2021	Total
Travaux d'aménagement	74 706,54 €	125 752,83 €	200 459,37 €
Travaux de façade		28 911,00 €	28 911,00 €
Taxe d'aménagement		537,00 €	537,00 €
Alarme		2 000,00 €	2 000,00 €
Total charges	74 706,54 €	157 200,83 €	231 907,37 €

Recettes	Avant 2021	2021	Total
Etat	4 080,85 €	77 536,15	81 617,00 €
Département Façade		12 723,00	12 723,00 €
Emprunt	33 668,00 €		33 668,00 €
Total recettes	37 748,85 €	90 259,15 €	128 008,00 €
Besoin de financement	36 957,69 €	66 941,68 €	103 899,37 €

Atelier de la Châtaigne

Charges	Avant 2021	2021	Total
Travaux d'aménagement	11 163,83 €	302 531,72 €	313 695,55 €
Fournitures		13 810,00 €	13 810,00 €
Taxe d'aménagement		788,00 €	788,00 €
Alarme		1 421,66 €	1 421,66 €
Total charges	11 163,83 €	318 551,38 €	329 715,21 €

Recettes	Avant 2021	2021	Total
Etat DETR		91 822,00	91 822,00 €
Région		74 605,00	74 605,00 €
Département		24 868,50	24 868,50 €
Emprunt	102 418,00 €		102 418,00 €
Total recettes	102 418,00 €	191 295,50 €	293 713,50 €
Besoin de financement	-91 254,17 €	127 255,88 €	36 001,71 €

Charges	Avant 2021	2021	Total
Acquisition et frais d'actes		850 000,00 €	850 000,00 €
Travaux		850 000,00 €	850 000,00 €
Total charges		1 700 000,00 €	1 700 000,00 €
Recettes	Avant 2021	2021	Total
Etat Plan de relance		315 000,00 €	315 000,00 €
Région CRET et Contrat Station		525 300,00 €	525 300,00 €
Emprunt		859 700,00 €	859 700,00 €
Total recettes		1 700 000,00 €	1 700 000,00 €

4.1 Subventions aux associations

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

Nom des Associations	Subvention Versées	reste à verser en 2021
CULTURE & PATRIMOINE		
Association Culturelle Saussoise	4 500,00 €	
Association Petra Castellana - Rencontres Moyen Verdon	2 400,00 €	
Ecole de Musique du Haut Verdon	20 085,00 €	
Ecole de Musique et danse du Moyen Verdon	18 000,00 €	
ACEMA Ecole de Musique Intercommunale d'Annot	1 400,00 €	
Ensemble Baroques Graffiti	4 500,00 €	
Les 5 saisons du Haut Verdon	5 000,00 €	
La Maison musée de Colmars	4 000,00 €	
Xylophil d'Annot (solde de subvention 2019)	1 500,00 €	
Les Arts en Pays de Peyroules	400,00 €	
Association Patrimoine de Thorame-Haute	110,00 €	
ABCDE de Blieux	500,00 €	
La Fleur de Sel	1 000,00 €	
SPORT		
AEP le Roc - Canoé Kayak (solde subvention 2019)	250,00 €	
Association St André Loisirs Animation (STAELA) - ski	2 000,00 €	
Football Club des Vallées	1 500,00 €	
OIJS sport	7 000,00 €	
OMSL Sport Judo	2 000,00 €	
Ski Club des Vallées d'Annot (solde de subvention 2019)	1 000,00 €	
Vertical Attitude	3 500,00 €	
Lou Ratouna	150,00 €	
Tennis club du Verdon	1 370,00 €	
Cap Verdon	5 000,00 €	
Judo club de Castellane	2 000,00 €	
Fugeret Sports Loisirs (solde de subvention 2019)	1 000,00 €	
Les Marches Pieds Barrême	200,00 €	
COMMUNICATION		
Radio Verdon	1 500,00 €	
Infos des Vallées	400,00 €	
ENFANCE ET JEUNESSE		
AEP Le Roc	38 272,00 €	9 568,00 €
Variations Couleurs centre de loisirs	12 200,00 €	
Les Mistoufflets (solde de subvention 2019)	11 800,00 €	
Les Mistoufflets	44 000,00 €	11 000,00 €
OIJS	63 000,00 €	
SOUS -TOTAL	261 537,00 €	20 568,00 €
Office de tourisme Intercommunal (solde 2019)	109 350,00 €	
Office de tourisme intercommunal	428 576,00 €	
TOTAL	799 463,00 €	20 568,00 €

4.2 Encours des emprunts

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le

ID : 004-200068625-20210330-CA_BP2021-BF

BUDGET PRINCIPAL CCAPV - 2020

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE 6 REPARTITION PAR NATURE DE LA DETTE

A2.2

A2.2 REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020					
	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
			Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêt
1641 Emprunt en Euros	5 999 794,80				531 357,57	87 528,84
00601785893 Gymnase de Castellane	180 754,24	17,75	F	1,71	8 644,96	3 183,48
00601785878 Crèche St-André	38 836,45	12,75	F	1,40	2 763,30	567,94
00601848100 SMVA 2018	248 760,16	13,00	F	1,36	17 378,09	3 531,10
00602124336 Contrat station SMVA 2019	36 125,05	13,50	F	1,20	2 450,61	451,91
00602124345 Realisation 2019 liaison douce	29 757,82	8,50	F	0,81	3 368,25	258,11
0060104700251 SMVA 2015	2 982 120,33	11,75	F	0,63	233 961,00	33 875,98
00600290646 SMVA 2011	915 021,41	8,00	F	0,55	111 574,61	5 416,42
00600420420 SMVA 2010	589 052,79	9,50	F	0,60	57 096,53	8 919,93
0060576035 Programme De randonnée CCMV	1 786,11	0,75	F	3,93	2 301,35	127,01
00600490361 Transfert prêt minoterie la Mure	30 668,91	5,00	F	2,91	5 623,38	1 056,11
MON501371EUR/0501463/001 Réhabilitation de la distillerie	230 846,93	14,00	F	2,84	13 249,41	6 792,07
MON501370EUR/0501462/001 Réhabilitation de l'ancienne minoterie	36 906,31	9,00	F	2,43	3 625,78	952,06
A29150 Travaux muséographie distillerie et minoterie	24 976,21	4,75	F	1,97	4 967,58	553,34
0600021542 Acquisition terrain gymnase	11 091,25	4,75	F	3,70	583,75	124,19
2454440257293 Crèche Allos	17 359,59	1,00	F	4,03	16 687,06	1 372,08
56759 Atelier de la chataigne	48 750,00	16,25	F	1,50	3 000,00	787,10
MON261592 Construction d'un garage intercommunal	71 687,50	7,75	F	5,28	9 250,00	4 090,36
00600505806 Acquisition chalet d'accueil ratery	32 829,92	10,00	F	3,50	2 696,86	1 208,30
0438120 Construction crèche castellane	65 186,68	15,75	F	1,50	3 626,05	1 048,81
000438120 Construction gymnase Castellane	407 277,14	26,50	V	1,50	12 367,47	6 468,09
Appartement et bureaux ex-cctdl (renégocié)	-				5 953,28	2 004,72
Travaux haut débit (renégocié)	-				3 207,04	4 274,28
Piscine beauvezer (renégocié et transféré)	-				1 205,94	107,84
Terrain senes	-				760,85	103,33
Acquisition foncière (renégocié et transféré)	-				5 014,42	254,28
1687 Autres emprunts	14 666,68				1 333,00	-
DEPT04 2016 Signalitique des sites muséographique	14 666,68	11,00	F	-	1 333,00	-
TOTAL	6 014 461,48	-	-	-	532 690,57	87 528,84

BUDGET DES ORDURES MENAGERES - 2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE 6 REPARTITION PAR NATURE DE LA DETTE

A2.2

A2.2 REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020					
	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
			Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêt
1641 Emprunt en Euros	2 512 004,12				178 917,43	64 482,69
00600153440 Financement déchetteries	8 213,42	2,00	F	4,27	3 856,21	515,37
00600191783 Prêt long terme décharge de Méouilles	44 861,25		F		1 679,92	2 181,08
00600191786 Prêt long terme décharge ravin de Savoye	56 329,73		F		2 109,38	2 738,66
00600833495 Installation conteneurs semi-enterrés	872 622,93	0,25	F	4,50	48 392,06	40 636,66
00601189367 Camion benne ex-cctdl	58 928,62	2,75	F	1,30	21 428,56	940,18
00601785885 BOM Déchetterie la Palud	74 376,96	12,75	F	1,40	5 292,10	1 087,66
00601785871 BOM Entrevaux	49 122,72	7,75	F	0,98	6 071,28	518,64
00602159450 Passage en extension des consignes de tri	1 347 548,49	13,75	F	1,13	90 087,92	15 864,44
TOTAL	2 512 004,12	-	-	-	178 917,43	64 482,69

BUDGET DES ORDURES CAMPING - 2020

IV - ANNEXES						IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE 6 REPARTITION PAR NATURE DE LA DETTE						A2.2
A2.2 REPARTITION PAR NATURE DE DETTE						
Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020					
	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
			Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêt
1687 Emprunt en Euros	8 000,03				1 333,33	-
DEPART 04 2011	8 000,03	6,00		-	1 333,33	
			F			
			F			
			F			
			F			
			F			
			F			
TOTAL	8 000,03	-	-	-	1 333,33	-

BUDGET DES ORDURES ZA VILARS COLMARS - 2020

IV - ANNEXES						IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE 6 REPARTITION PAR NATURE DE LA DETTE						A2.2
A2.2 REPARTITION PAR NATURE DE DETTE						
Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020					
	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	
			Type de taux	Taux	Capital	Charges d'intérêt
1641 Emprunt en Euros	146 241,38				6 837,22	2 197,62
00602124 Acquisition de terrain	146 241,38	18,50	F	1,46	6 837,22	2 197,62
			F			
			F			
			F			
			F			
			F			
			F			
TOTAL	146 241,38	-	-	-	6 837,22	2 197,62

4.3 Etat des délégations de service public en cours

Signature	DELEGATION SERVICES PUBLICS	Société		
01/01/2017	Exploitation d'une infrastructure de réseau Haut Débit Ex Teillon	ALSATIS		2 400,00 €
23/11/2020	EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RESEAU HAUT DEBIT	ALSATIS		19 200,00 €

4.4 Annexe indemnités des élus

Mandat CCAPV du 01.01.2020 au 20.07.2020				
Elus	indemnités élus CCAPV	Nature	Autres indemnités	Nature
Michèle BIZOT GASTALDI	2 507,34	Vice-Président	4 362,49	maire (26.05)
Marie-Annick BOIZARD				
Claude CAMILLERI	2 507,34	Vice-Président	4 381,96	maire (23.05)
Odile CAPON	2 507,34	Vice-Président	3 609,65	adjoint au maire (22.05)
Marie-Christine CESAR	2 507,34	Vice-Président	6 706,89	adjoint au maire (03.07)
Jean-Louis CHABAUD	2 507,34	Vice-Président	3 888,81	maire (26.05)
Frédéric CLUET	2 507,34	Vice-Président	4 174,83	maire (23.05)
Marion COZZI	2 507,34	Vice-Président	3 552,51	maire (21.06)
Alain DELSAUX	2 507,34	Vice-Président	4 985,44	maire (28.05)
Christophe IACOBBI	2 507,34	Vice-Président	4 849,70	maire (23.05)
Maurice LAUGIER	2 507,34	Vice-Président	4 396,98	maire (25.05)
Jean MAZZOLI	2 507,34	Vice-Président	503,13	adjoint au maire (21.06)
Thierry OTTO-BRUC	2 507,34	Vice-Président	5 018,50	maire (25.05)
Serge PRATO	12 640,54	Président	8 173,56	maire (23.05)
Magalie SURLE GIRIEUD	2 507,34	Vice-Président	4 831,45	maire (28.05)
Thierry VIALE	2 507,34	Vice-Président	4 473,77	maire (29.05)

Mandat CCAPV du 21.07.2020 au 31.12.2020				
Elus	indemnités élus CCAPV	Nature	Autres indemnités	Nature
Michèle BIZOT GASTALDI	2 005,87	Vice-Président	3 517,58	maire
Claude CAMILLERI	2 005,87	Vice-Président	3 517,58	maire
Jean-Louis CHABAUD	2 005,87	Vice-Président	2 048,47	maire
Frédéric CLUET	2 005,87	Vice-Président	4 096,93	maire
Alain DELSAUX	2 005,87	Vice-Président	5 276,38	maire
François GERIN-JEAN	2 018,41	Vice-Président	1 073,90	adjoint au maire
Lucas GUIBERT	2 018,41	Vice-Président	7 376,50	maire
Christophe IACOBBI	2 005,87	Vice-Président	4 759,06	maire
Nina JONKER	2 018,41	Vice-Président	0,00	
Michel LANTELME	2 018,41	Vice-Président	8 338,67	maire
Maurice LAUGIER	10 112,43	Président	3 517,58	maire
Jean MAZZOLI	2 005,87	Vice-Président	2 729,37	adjoint au maire
Thierry OTTO-BRUC	2 005,87	Vice-Président	5 276,38	maire
André PESCE	2 018,41	Vice-Président	4 100,98	maire
Magalie SURLE GIRIEUD	2 005,87	Vice-Président	4 862,53	maire
Thierry VIALE	2 005,87	Vice-Président	5 276,38	maire